

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 30 JANVIER 2013

VOLUME 54

**ODETTE GAGNON et ROSA FANIZII**  
**Sténographes officielles**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 1020  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,  
Me KEITH RITI

INTERVENANTS :

Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du Québec  
Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Québec  
Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois  
Me MARTIN ST-JEAN pour la Ville de Montréal  
Me JULIE ROBERGE pour le Directeur général des élections  
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec  
Me CAROLINE ISABELLE pour Ville de Laval  
Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal  
Me SIMON BÉGIN pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec  
Me GENEVIÈVE GAGNON pour la Société Radio-Canada  
Me ÉRIC MEUNIER Québecor Média, Groupe TVA, Corporation Sun Média  
Me CATHERINE DUMAIS pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales  
Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec  
Me NADIA THIBAUT pour Constructions Frank Catania et associés

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
MICHEL LALONDE	
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me SIMON BÉGIN	8
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me BENOIT BOUCHER	39
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARTIN ST-JEAN	88
RÉINTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	145
DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE	147
DÉCISION	148

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
33P-383 : Avis de convocation de M. Claude Millaire	57
33P-384 : Engagement solennel des membres du comité de sélection des fournisseurs	61
33P-385 : Grille d'évaluation - Comité de sélection Dossier tunnel de Liesse 2007/8503/07-FE03	66
33P-374 : Feuille de temps du 25 juillet 2009	151

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-huitième (28ième)  
2 jour du mois de janvier,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Oui, Maître Gallant.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Alors, bon matin. Denis Gallant pour la Commission.

10 Me KEITH RITI :

11 Bonjour. Keith Riti pour la Commission.

12 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

13 Bon matin. Marie-Claude Michon pour le Procureur  
14 général du Québec.

15 Me BENOIT BOUCHER :

16 Bonjour à vous. Benoit Boucher pour le Procureur  
17 général du Québec.

18 Me ESTELLE TREMBLAY :

19 Bonjour. Estelle Tremblay pour le Parti québécois.

20 Me MARTIN ST-JEAN :

21 Bonjour à tous. Martin St-Jean pour la Ville de  
22 Montréal.

23 Me JULIE ROBERGE :

24 Julie Roberge pour le Directeur général des  
25 élections du Québec.

1 Me DANIEL ROCHEFORT :

2 Bonjour. Daniel Rochefort pour l'Association de la  
3 construction du Québec.

4 Me CAROLINE ISABELLE :

5 Bonjour. Caroline Isabelle pour Ville de Laval.

6 Me MICHEL DORVAL :

7 Bon matin. Michel Dorval pour Union Montréal.

8 Me SIMON BÉGIN :

9 Bonjour. Simon Bégin et Simon Laplante pour  
10 l'Association des constructeurs de routes et grands  
11 travaux du Québec.

12 Me GASTON GAUTHIER :

13 Bonjour. Gaston Gauthier, Barreau du Québec.

14 Me GENEVIÈVE GAGNON :

15 Bonjour. Geneviève Gagnon pour la Société Radio-  
16 Canada.

17 Me ÉRIC MEUNIER :

18 Éric Meunier pour Corporation Sun Média, Groupe TVA  
19 et Québecor Média. Bonjour.

20 Me CATHERINE DUMAIS :

21 Bonjour. Catherine Dumais pour le Directeur des  
22 poursuites criminelles et pénales.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Et Maître Décary.

25

1 Me MICHEL DÉCARY :

2 Oui, Madame, bonjour, Monsieur le Commissaire. Pour  
3 le Parti libéral du Québec.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Bon matin.

6 LA GREFFIÈRE :

7 Monsieur Lalonde, pourriez-vous vous lever pour  
8 l'assermentation, s'il vous plaît.

9

10

11

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce trentième (30ième) jour  
2 du mois de janvier,

3

4 A COMPARU :

5

6 MICHEL LALONDE,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, qui... à qui est-ce le tour de contre-  
12 interroger?

13 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me SIMON BÉGIN :

14 Q. **[1]** Bonjour. Bonjour, Monsieur Lalonde.

15 R. Bonjour.

16 Q. **[2]** Je m'appelle Simon Bégin, je suis... je  
17 représente devant vous l'Association des  
18 constructeurs de routes et de grands travaux du  
19 Québec. Je voudrais revenir sur deux ou trois  
20 points de votre témoignage...

21 R. Bien sûr.

22 Q. **[3]** ... pour apporter quelques éléments de  
23 précision. Le premier point, c'est la question des  
24 consortiums. Ça a été discuté là que les  
25 consortiums pouvaient être utilisés par les firmes



1 de génie. C'est le cas également pour des  
2 entreprises de construction qui peuvent réaliser  
3 des projets en consortium.

4 R. Absolument.

5 Q. **[4]** Pourriez-vous nous confirmer que, en dehors de  
6 tout processus de collusion, les consortiums  
7 peuvent être utiles pour les entreprises dans  
8 l'industrie de la construction pour des fins soit  
9 techniques ou des fins d'affaires?

10 R. Absolument. Absolument. Comme je disais, outre  
11 certains cas particuliers à Montréal, dans tous les  
12 autres cas, on fait des consortiums pour avoir la  
13 meilleure équipe pour permettre de rencontrer les  
14 exigences des termes de référence des donneurs  
15 d'ouvrage, que ce soit le ministère des Transports  
16 ou des municipalités ou d'autres donneurs d'ouvrage  
17 à l'extérieur du Grand Montréal. Et ça nous permet  
18 d'avoir donc, comme je le disais, la meilleure  
19 équipe, la meilleure expertise et toutes les  
20 ressources disponibles pour pouvoir donner le  
21 service à ces donneurs d'ouvrage-là. Donc, oui,  
22 faire des consortiums, c'est tout à fait approprié  
23 dans le cadre de grands projets.

24 Q. **[5]** Vous avez dit qu'après deux mille neuf (2009),  
25 bon, peut-être les contrecoups de l'effet Marteau,

1 il y avait moins de... bien, c'est-à-dire les  
2 opérations de collusion avaient cessé. Est-ce  
3 qu'après deux mille neuf (2009) vous avez continué  
4 à soumissionner et à exécuter des projets en  
5 consortium?

6 R. Absolument. Absolument. Parce que le cours de la  
7 vie continue, donc il y a des projets. On fait  
8 encore des consortiums et on essaie de trouver les  
9 meilleurs équipes pour pouvoir gagner en fonction,  
10 encore une fois, des termes de référence et des  
11 exigences des différents donneurs d'ouvrage.

12 Q. **[6]** Parfait. Merci. Vous avez également témoigné  
13 sur la question de l'évaluation du rendement des  
14 entrepreneurs, entre autres, au ministère des  
15 Transports du Québec. Est-ce que je comprends bien  
16 de votre témoignage que c'est arrivé à une seule  
17 occasion où votre firme a eu à émettre un rapport  
18 de rendement insatisfaisant?

19 R. À mon souvenir, ça aurait été la seule fois qu'on  
20 en avait fait un par un de mes collègues là, au  
21 niveau plus ouvrage d'art.

22 Q. **[7]** Est-ce qu'on peut en comprendre à ce moment-là  
23 que, de manière générale, en génie civil, le  
24 rendement des entrepreneurs n'est pas une  
25 problématique?

1 R. Il n'est pas une problématique, effectivement.

2 Q. **[8]** D'accord. Si vous me permettez, on pourrait  
3 parler un peu aussi de la question des coûts des  
4 travaux. Donc, quand un donneur d'ouvrage veut  
5 réaliser un projet, je comprends qu'il doit, de  
6 votre témoignage, qu'il doit se prévaloir un budget  
7 pour les honoraires, d'une part, de la firme de  
8 génie qui va concevoir et surveiller les travaux.  
9 Il doit prévoir aussi un budget pour le coût des  
10 travaux à proprement parler, donc ce qui sera payé  
11 à l'entrepreneur, c'est exact?

12 R. Je ne comprends pas votre question, je suis désolé.

13 Q. **[9]** Donc, un donneur d'ouvrage...

14 R. Oui.

15 Q. **[10]** ... par exemple, la Ville de Montréal veut  
16 réaliser un projet.

17 R. Absolument.

18 Q. **[11]** Il doit prévoir, dans son budget global, une  
19 portion pour payer les honoraires d'une firme de  
20 génie comme la vôtre.

21 R. Absolument.

22 Q. **[12]** Et il doit également prévoir une portion dans  
23 son budget pour le coût des travaux.

24 R. Oui.

25 Q. **[13]** Ce sont deux choses distinctes ça.

1 R. Absolument.

2 Q. **[14]** Donc, s'il y a de la collusion dans un... qui  
3 pourrait faire augmenter les prix des honoraires  
4 qui sont versés à une firme de génie, ça ne vient  
5 pas affecter directement le coût des travaux.

6 R. Absolument pas.

7 Q. **[15]** Ça vient affecter le coût total pour la Ville,  
8 mais on ne parle pas du coût des travaux.

9 R. On ne parle pas du coût des travaux. Pour le coût  
10 des honoraires professionnels, on comprend que  
11 c'est à l'intérieur des barèmes, donc à partir du  
12 moment où la Ville ou le donneur d'ouvrage a établi  
13 son budget d'honoraires en fonction de ses  
14 attentes, bien, il l'établit en fonction du barème  
15 et, nous, on vient travailler à l'intérieur du  
16 barème proprement dit.

17 Q. **[16]** O.K. Et sur la question des travaux, vous avez  
18 expliqué qu'il pouvait y avoir des raisons  
19 techniques peut-être qui faisaient qu'à Montréal  
20 les travaux eux-mêmes, pas les honoraires de la  
21 firme de génie, mais les travaux eux-mêmes  
22 pouvaient être plus dispendieux qu'ailleurs. Il y a  
23 un témoin, comme monsieur Zambito qui a affirmé que  
24 ça pouvait être jusqu'à quinze pour cent (15 %).  
25 Vous, vous avez dit, est-ce que c'est cinq à dix

1           pour cent (5 %-10 %)? Est-ce que c'est exact?

2           R. Moi, j'avais dit entre cinq et dix pour cent (5 %-  
3           10 %), mais ça peut être, dans certains cas, plus  
4           problématique, peut-être jusqu'à quinze pour cent  
5           (15 %) dans certains cas là, mais, moi, je disais  
6           entre cinq et dix pour cent (5 %-10 %) de façon  
7           générale.

8           Q. **[17]** Et là on est en dehors de toute manoeuvre  
9           frauduleuse, de toute collusion, là.

10          R. Non, effectivement. Effectivement.

11          Q. **[18]** O.K. Qu'est-ce qui peut causer ça, par  
12          exemple?

13          R. Bien, c'est la complexité... la complexité des  
14          lieux, le nombre d'infrastructures. Quand on est au  
15          coin de la rue Ste-Catherine et McGill, il y a de  
16          la circulation, il y a énormément d'infrastructures  
17          souterraines, il y a énormément d'entraves. Et  
18          lorsqu'on veut faire des travaux, à ce moment-là,  
19          ça devient complexe pour la circulation, pour  
20          soutenir toutes les infrastructures qui sont en  
21          place pour en faire de nouvelles. Donc les délais  
22          sont plus longs, ce qui fait que ça occasionne des  
23          coûts plus importants, donc c'est plus dispendieux,  
24          ces infrastructures-là, et les coûts inhérents à  
25          ça, par rapport à d'autres municipalités.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[19]** Mais est-ce qu'il n'y a pas aussi cette espèce  
3 de tendance de charger un peu plus cher quand ce  
4 sont les deniers publics, et non, par opposition  
5 aux deniers privés?

6 R. C'est parce que quand on parle, souvent, le  
7 promoteur privé, c'est souvent dans des  
8 développements résidentiels, donc dans des projets  
9 qui sont complètement en dehors des lieux où il y a  
10 de grandes circulations, là. Lorsqu'on fait un  
11 développement, on est en... On est en plein champ,  
12 là, tu sais, c'est le...

13 Q. **[20]** Mais ça peut être des centres commerciaux.

14 R. Oui mais encore là, si c'est un centre commercial,  
15 c'est un bâtiment, puis les stationnements qui sont  
16 faits sont... il n'y a pas d'entrave, là. On est à  
17 l'intérieur des rues avoisinantes. Alors que  
18 lorsqu'on travaille dans des rues, là on travaille  
19 dans le trafic, dans la circulation, là on est  
20 vraiment... Puis, et les commerçants surtout, hein?  
21 Ce qu'on veut créer, aussi, c'est le moins  
22 d'entrave possible aux commerçants pour qu'ils  
23 puissent continuer à opérer.

24 Ça fait que tout ça, c'est des éléments qui  
25 sont importants à tenir compte dans l'établissement

1 des coûts par les entrepreneurs, puis aussi dans  
2 les devis, les éléments qu'on demande de  
3 précautions, soutenir les infrastructures, la  
4 déviation de la circulation, ça c'est des éléments  
5 qui sont un peu plus importants que lorsqu'on est  
6 en plein champ, disons, pour faire des travaux.

7 Me SIMON BÉGIN :

8 Q. **[21]** Comme firme de génie qui accompagne soit des  
9 promoteurs privés, soit des promoteurs publics,  
10 avez-vous noté des différences dans la gestion de  
11 projet entre un promoteur public et un promoteur  
12 privé?

13 R. À quel niveau?

14 Q. **[22]** Bien, vous avez expliqué dans votre  
15 témoignage, je pense que c'est d'hier, vous avez  
16 expliqué que oui mais peut-être qu'il y avait des  
17 processus qui étaient plus lourds, peut-être que  
18 les donneurs d'ouvrage privés étaient capables de  
19 serrer un peu plus la vis, de surveiller plus les  
20 coûts. Est-ce que, à ce moment-là, vous avez  
21 constaté, vous, dans les projets, une différence  
22 dans la gestion de projet?

23 R. Bien, c'est parce que ce qui arrive, c'est que dans  
24 le secteur privé, souvent le promoteur choisit lui-  
25 même ses propres entrepreneurs, invite ses

1 entrepreneurs, les négocie lui-même, établit son  
2 prix, puis il établit des prix forfaitaires. Ça  
3 fait qu'à partir du moment où c'est un prix  
4 forfaitaire, nous on fait les plans et devis, on  
5 fait la surveillance des travaux, et donc le projet  
6 est encadré différemment.

7 Q. **[23]** Mieux, ou moins?

8 R. Non. L'encadrement technique est le même. On parle  
9 en termes de qualité de professionnels, plans et  
10 devis, surveillance, c'est la même chose. La seule  
11 chose, c'est que l'encadrement financier du projet,  
12 le promoteur, c'est lui qui règle, avec son  
13 entrepreneur, l'établissement des coûts, et en même  
14 temps il établit des forfaits. Ça fait que, à ce  
15 moment-là c'est une approche qui est différente...  
16 qui est différente du secteur public.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[24]** Diriez-vous que cette approche-là peut être  
19 faite aussi dans le secteur public?

20 R. Ça ne s'appliquerait pas dans tous les cas, parce  
21 que c'est plus... Parce que dans le secteur public,  
22 il y a beaucoup de choses qui sont faites en  
23 plusieurs étapes. Les infrastructures souterraines,  
24 les infrastructures de chaussée, ce n'est pas fait  
25 en même temps. Tout ça, ce n'est pas comme réaliser



1 un projet avec un promoteur où il fait tout en même  
2 temps, tout est planifié globalement.

3 Dans le secteur public, bien, il y a une  
4 partie des travaux qui sont faits, un autre tronçon  
5 qui est fait, la coordination. Ça amène une  
6 approche un peu plus complexe. Ça ne peut pas  
7 s'appliquer dans tous les cas.

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[25]** Mais au gouvernement du Québec, le barème,  
10 est-ce qu'il n'est pas parfois en pourcentage du  
11 coût des travaux? Ce qui fait, ce qui est dans...  
12 ça transforme le montant en montant forfaitaire?

13 R. Lorsqu'on établit nos honoraires, on négocie les  
14 honoraires avec le ministère des Transports, il y a  
15 deux façons de le faire. La première, c'est de  
16 comparer avec le pourcentage, toujours du barème,  
17 mais après ça on revient à la base horaire pour  
18 arriver à nos honoraires. Mais le départ, c'est  
19 dire le pourcentage du coût des travaux, puis on  
20 établit les honoraires en conséquence avec des  
21 heures, et les taux horaires du barème, tel que je  
22 l'avais expliqué.

23 Me SIMON BÉGIN :

24 Q. **[26]** Est-ce que cette gestion de projet-là plus  
25 serrée, peut-être, du promoteur privé, pour

1 reprendre un peu la question de la commissaire  
2 Charbonneau, pourrait être... aurait avantage à  
3 être importée dans le secteur public? Est-ce que ça  
4 pourrait amener un meilleur contrôle des coûts?

5 R. En fait, il y a des choses qui pourraient être  
6 utilisées, mais la chose, c'est toute la question  
7 des devis, des termes de référence, qui se doivent  
8 d'être là. Avec un promoteur, c'est un petit peu  
9 différent. On prépare les plans et devis, mais ce  
10 n'est pas aussi élaboré avec tout des documents  
11 plus complexes, plus élaborés, puis l'appel  
12 d'offres est lancé directement par le promoteur, il  
13 fait ses invitations. C'est beaucoup plus simple,  
14 et c'est moins long. Ça fait que tout ça, ça a  
15 nécessairement des coûts plus importants lorsqu'on  
16 est dans le secteur public.

17 Q. [27] Si vous voulez, on va parler aussi de la  
18 question des accommodements. Ce que vous avez  
19 appelé, vous, des accommodements. Vous avez dit que  
20 vous accommodiez certains entrepreneurs en échange  
21 d'une ristourne. Est-ce que vous pourriez nous dire  
22 si les projets où votre firme a offert des  
23 accommodements, est-ce que ça serait exact de dire  
24 que ce sont surtout des projets qui concernent des  
25 travaux d'égouts, d'aqueducs et de trottoirs?

1 R. Des projets... En fait, quand on parle de projets  
2 d'infrastructures, c'est des projets qui touchent  
3 les infrastructures souterraines, de surface, et  
4 également les ouvrages d'art, dans certains cas.  
5 Donc, les projets d'infrastructures de façon  
6 générale.

7 Q. **[28]** De façon générale.

8 R. C'est ça.

9 Q. **[29]** D'accord. Quand vous dites que vous  
10 accommodiez, je comprends de votre témoignage que  
11 vous disiez qu'il n'y avait pas de fabrication de  
12 faux extra de toutes pièces, mais que vous, plutôt,  
13 vous visiez à favoriser l'autorisation de paiements  
14 supplémentaires, peut-être pour des variations de  
15 quantités, des dépassements de coûts ou des travaux  
16 imprévus. Est-ce que c'est exact?

17 R. C'est ça.

18 Q. **[30]** Vous êtes un ingénieur d'expérience, quand  
19 même, pouvez-vous nous expliquer un peu quelles  
20 sont les raisons techniques qui peuvent justifier  
21 ces dépassements de coûts-là?

22 R. Les raisons techniques?

23 Q. **[31]** Bien, vous avez... Par exemple, des variations  
24 de quantités, des ouvrages imprévus. Donnez-nous  
25 des exemples qui vous permettraient de vous

1 retourner de bord puis dire à la Ville de Montréal,  
2 bon bien l'entrepreneur a rencontré tel, tel, tel  
3 élément sur le terrain, donc ça justifie un  
4 paiement supplémentaire. Parce que je comprends que  
5 vous puisiez dans l'enveloppe de contingences,  
6 c'est ça?

7 R. Absolument, oui.

8 Q. [32] Donc, qu'est-ce qui peut arriver? Qu'est-ce  
9 qui peut justifier ces dépassements de coûts?

10 R. Bien, dans tous les projets, donc, il y avait  
11 effectivement une enveloppe pour les travaux  
12 contingents, mais quand on travaille dans  
13 l'existant, là, je donnais l'exemple de la rue Ste-  
14 Catherine tantôt, bien, évidemment il y a des  
15 infrastructures qui sont identifiées aux plans,  
16 puis il y en a d'autres qui sont moins bien  
17 identifiées, qui ne sont pas localisées à la bonne  
18 place par rapport aux plans de localisation de  
19 base, ça fait qu'il va de soi que lorsqu'on  
20 rencontre une, exemple, une conduite qui était  
21 montrée aux plans à un endroit, qui est à un autre  
22 endroit puis que ça demande plus d'interventions,  
23 bien, déjà là on vient d'avoir un imprévu de  
24 construction. Et à partir de cet imprévu-là, bien,  
25 l'entrepreneur nous le signale, nous indique

1 l'intervention qu'il doit apporter en termes de  
2 temps, machinerie et ainsi de suite, et c'est là  
3 qu'on est en mesure d'évaluer la valeur de cet  
4 imprévu-là puis d'avoir, en fait, l'ouverture  
5 d'esprit et d'accommodation en fonction de cette  
6 demande-là. Et c'est un exemple.

7 Q. **[33]** Si par exemple, si on poursuit avec cet  
8 exemple-là, il y a une conduite qui n'avait pas été  
9 répertoriée puis qui nécessite des travaux  
10 supplémentaires, je comprends qu'elle n'avait pas  
11 été répertoriée quand les plans et devis avaient  
12 été préparés?

13 R. Exact.

14 Q. **[34]** Donc, on peut dire que c'est une erreur dans  
15 les plans et devis qui cause à l'entrepreneur des  
16 travaux supplémentaires?

17 R. Pas nécessairement une erreur dans le cas où cette  
18 conduite-là, on n'avait pas pu la relever au moment  
19 des plans et devis, parce que si elle n'était pas à  
20 l'endroit prévu sur les plans on ne pouvait pas la  
21 relever au bon endroit, ça fait que c'est au moment  
22 où on l'excave, on la découvre là, puis on dit,  
23 comment ça se fait que... Elle aurait dû être à  
24 côté puis elle est rendue là, ça veut donc dire que  
25 les plans de départ n'étaient pas tout à fait

1           adéquats, ou les relevés, lorsqu'on les a faits,  
2           bien, la conduite n'était pas là. Ça fait que si  
3           elle est à un nouvel endroit, on la découvre, bien  
4           ça devient un imprévu de chantier.

5           Q. **[35]** O.K.

6           LA PRÉSIDENTE :

7           Q. **[36]** Vous avez dit, si vous me permettez, et vous  
8           avez dit : « Et c'est là que nous pouvons faire  
9           preuve d'une ouverture d'esprit »?

10          R. C'est ça.

11          Q. **[37]** Quand on dit ça, ça veut dire : « C'est là  
12          qu'on est capable de frauder, c'est là qu'on est  
13          capable d'augmenter les coûts alors que ça n'est  
14          pas ça »?

15          R. Bien, en fait...

16          Q. **[38]** On va appeler un chat un chat, là.

17          R. Non, non, mais je veux dire... Ce que je veux dire,  
18          c'est qu'il y avait effectivement un imprévu de  
19          chantier, là.

20          Q. **[39]** Oui?

21          R. Il y avait un imprévu de chantier.

22          Q. **[40]** Oui, ça c'est l'occasion.

23          R. Bon. Puis à partir du moment où l'entrepreneur nous  
24          fait sa demande, bien lui évalue les coûts de son  
25          intervention avec une ouverture de son côté. Nous

1 on le regarde puis on dit : « Écoute, peut-être  
2 pas, mais on va s'entendre à un certain montant »,  
3 ce qui nous donne cette possibilité-là de  
4 l'accommoder, effectivement, puis à retirer un  
5 retour.

6 Q. **[41]** Un bénéfice qui est un bénéfice au-delà de ce  
7 que ça vous aurait coûté normalement?

8 R. Oui.

9 Me SIMON BÉGIN :

10 Q. **[42]** Vous nous avez dit que depuis deux mille neuf  
11 (2009), donc, il n'y avait plus de système de  
12 partage. Je comprends non plus qu'il n'y a plus  
13 d'accommodements depuis deux mille neuf (2009)?

14 R. Non.

15 Q. **[43]** Alors, si aujourd'hui il y a un projet qui a  
16 été réalisé depuis deux mille neuf (2009), un  
17 entrepreneur tombe sur une conduite, pour reprendre  
18 cet exemple-là, qui n'a pas été répertorié, donc  
19 l'entrepreneur, des coûts supplémentaires vont lui  
20 être occasionnés par cette même conduite-là. Là il  
21 n'y a plus de système d'accommodements, qu'est-ce  
22 qui va se passer? Est-ce que l'entrepreneur va  
23 quand même être déboursé pour les coûts qu'il aura  
24 des travaux supplémentaires?

25 R. Absolument, parce que c'est des vrais travaux

1           supplémentaires. On évalue réellement la valeur des  
2           travaux supplémentaire et on fait la recommandation  
3           d'usage. C'est tout.

4           Q. **[44]** Puis vous nous dites que vous accommodiez les  
5           entrepreneurs. Aujourd'hui, vous les accommodez  
6           encore mais vous n'avez plus de ristourne, est-ce  
7           que c'est ça, ou...?

8           R. Non. Aujourd'hui ce qu'on fait, c'est qu'on évalue  
9           le travail que l'entrepreneur a fait et on le paye  
10          pour le travail qu'il fait.

11          Q. **[45]** Mais si c'est la même conduite aujourd'hui  
12          qu'avant deux mille neuf (2009), le contrat prévoit  
13          que l'entrepreneur doit être indemnisé s'il y a des  
14          travaux supplémentaires?

15          R. Et on recommande, on fait l'analyse du temps qu'il  
16          a réellement fait pour faire le travail, et on  
17          recommande le paiement des travaux supplémentaires  
18          reliés au travail qu'il a exécuté.

19          Q. **[46]** O.K. Donc, il va quand même être indemnisé  
20          pour ces coûts-là?

21          R. Absolument, mais pour le travail qu'il a réellement  
22          exécuté.

23          Q. **[47]** Alors, c'était quoi l'effet de votre  
24          accommodement, à ce moment-là, si aujourd'hui il  
25          est quand même indemnisé puis il n'y a plus



1 d'accommodement?

2 R. Comme je l'ai expliqué tantôt, le fait d'aller plus  
3 élevé que le montant qu'il avait réellement dû, ça  
4 devenait de... on l'accommodait, puis ça nous  
5 permettait d'en avoir en retour. Mais les travaux  
6 supplémentaires étaient là pareil. C'est juste  
7 qu'on avait une ouverture d'esprit davantage, et ça  
8 donnait des montants additionnels qui nous  
9 permettaient d'avoir un retour.

10 Q. **[48]** À ce moment-là, quels étaient les effets de  
11 l'accommodement sur l'enveloppe de contingence? Il  
12 y avait toujours une enveloppe de prévue dans les  
13 budgets des travaux d'égouts et aqueducs de la  
14 Ville de Montréal pour la contingence?

15 R. Exact.

16 Q. **[49]** Si vous autorisiez plus de travaux que ce qui  
17 était justifié...

18 R. Mais ça demeurait toujours à l'intérieur de  
19 l'enveloppe, l'enveloppe globale du projet, qui  
20 incluait des contingents, mais évidemment ça  
21 faisait en sorte que l'enveloppe de contingents  
22 était utilisée davantage que si ça avait été  
23 réellement les montants réellement exécutés.

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. **[50]** Vous avez dit qu'au ministère des Transports

1 du Québec, quand il y avait un extra comme ça,  
2 imprévu, là, c'était tout un long processus pour  
3 éventuellement le faire reconnaître et le faire  
4 payer à l'entrepreneur?

5 R. Exactement.

6 Q. **[51]** Alors qu'à la Ville de Montréal, c'était connu  
7 l'enveloppe de contingence, et donc tant qu'on  
8 restait à l'intérieur de l'enveloppe de  
9 contingence, le paiement était plus facile à  
10 obtenir, est-ce que...

11 R. Oui, mais on devait quand même repérer tous les  
12 documents d'appui, les soumettre, les faire  
13 approuver par les fonctionnaires de la Ville, et ça  
14 suivait son cours.

15 Q. **[52]** Mais tant qu'on restait à l'intérieur de  
16 l'enveloppe des contingences prévues, c'était peut-  
17 être des formalités administratives, mais ça se  
18 payait quand même?

19 R. Oui, mais on avait à le justifier, il fallait  
20 préparer notre demande en conséquence d'imprévus et  
21 d'événements qui avaient eu lieu, mais qu'on  
22 justifiait en fonction de ce qui a été fait. Par  
23 contre, au ministère des Transports, bien, ce n'est  
24 pas dans l'enveloppe de base, mais il y a quand  
25 même, le Ministère se réserve quand même des

1 montants pour tenir compte de certains imprévus. Si  
2 tel est le cas, on en discutait au moment des  
3 réunions de chantier à mesure, on les soumettait au  
4 Ministère, on travaillait ça ensemble, puis on  
5 faisait la recommandation d'usage.

6 Q. **[53]** Mais vous ne connaissiez pas le montant de  
7 contingence du ministère des Transports du Québec  
8 alors que vous connaissiez celui à la Ville de  
9 Montréal? Est-ce que c'est comme...

10 R. C'est à peu près ça. Au Ministère, on savait qu'il  
11 y avait probablement une réserve entre cinq (5 %) et dix pour cent (10 %), ce qu'on croyait, là,  
12 mais...

14 Q. **[54]** Est-ce que c'est seulement à la Ville de  
15 Montréal où vous aviez une connaissance assez  
16 rapide et fine du montant de contingence? Comme  
17 donneur d'ouvrage public, est-ce que c'est  
18 seulement la Ville de Montréal qui fonctionnait  
19 comme ça?

20 R. Pour l'enveloppe de dix pour cent (10 %)?

21 Q. **[55]** Oui, savoir... Le fait que vous sachiez  
22 exactement l'enveloppe de contingence, est-ce que  
23 par exemple dans les villes de la Rive-Nord où vous  
24 aviez des contrats, le saviez-vous également les  
25 enveloppes de contingence prévues dans chacun des

1           contrats?

2           R. Dans les estimés qu'on fait dans les municipalités  
3           pour eux, on prévoyait dix pour cent (10 %)  
4           d'imprévu dans nos estimation. Donc, le dix pour  
5           cent (10 %) était à l'intérieur de l'enveloppe.

6           Me SIMON BÉGIN :

7           Q. **[56]** Donc, si je comprends bien, le fait que vous  
8           accommodiez certains entrepreneurs faisait que  
9           l'enveloppe de contingence était dépensée peut-être  
10          à cent pour cent (100 %), alors que n'eut été de  
11          vos accommodements, elle ne l'aurait pas été?

12          R. Elle n'était pas dépensée nécessairement à cent  
13          pour cent (100 %), mais elle était dépensée à un  
14          niveau un peu plus élevé que ce qu'elle aurait dû.

15          Q. **[57]** Êtes-vous capable de nous situer quelle est la  
16          proportion de ce qui était des paiements qui  
17          étaient justifiés par rapport à des paiements qui  
18          n'étaient pas justifiés?

19          R. C'est très difficile pour moi de vous dire ce qu'il  
20          en était, là. On a fait tellement de projets, et ce  
21          n'est pas moi tel quel qui s'occupait des dossiers,  
22          parce que c'était mes professionnels, mais disons  
23          que de façon générale, ce n'était pas toujours cent  
24          pour cent (100 %), on n'accotait pas toujours les  
25          contrats. Parce que, en même temps, ce qu'on

1           voulait, c'est arriver quand même à l'intérieur des  
2           enveloppes, travailler avec des travaux  
3           supplémentaires ou des quantités qui étaient quand  
4           même plausibles et présentables, ça fait que ça  
5           pouvait finir à cinquante pour cent (50 %), ça  
6           pouvait finir à soixante pour cent (60 %), puis ça  
7           pouvait finir à quatre-vingts pour cent (80 %) de  
8           l'enveloppe. Ça dépendait des cas.

9           LA PRÉSIDENTE :

10          Q. **[58]** Mais en même temps, vous vouliez aller  
11           chercher cet argent-là parce que c'est ce qui vous  
12           permettait de payer le financement politique.

13          R. Absolument. Oui.

14          Me SIMON BÉGIN :

15          Q. **[59]** Vous nous dites que c'est enveloppe de  
16           contingence qui était utilisée peut-être à  
17           cinquante (50 %), soixante (60 %) pour cent, mais  
18           de ce que vous utilisiez de l'enveloppe de  
19           contingence là, il y en a combien qui était de  
20           l'exagération puis de l'accommodement par rapport à  
21           ce qui était payé, trouver des conduites qui  
22           n'existent pas, des quantités de roc à excaver  
23           supplémentaires, il y a ça dans tous les projets de  
24           construction, vous êtes d'accord?

25          R. Oui, oui, je suis d'accord.

1 Q. [60] Alors quelle est une proportion? Avez-vous une  
2 idée globalement?

3 R. Je ne peux pas vous dire de façon générale, non, je  
4 ne peux pas vous dire de façon générale parce que  
5 c'était cas par cas. Il y a des cas où, il nous est  
6 même arrivé dans plusieurs occasions où les  
7 conditions de chantier faisaient en sorte qu'on a  
8 dû utiliser presque tous les contingents, toute  
9 l'enveloppe des contingences pour réellement payer  
10 les imprévus puis il n'y avait pas aucune  
11 possibilité de variation puis on passait à d'autres  
12 choses.

13 Puis il y a d'autres cas où la marge était  
14 peut-être cinquante pour cent (50 %) des  
15 contingents qu'on pouvait utiliser puis il y a  
16 d'autres cas qu'on était presque à quatre-vingt-dix  
17 pour cent (90 %) de l'enveloppe des contingences.  
18 Mais même si on utilisait l'enveloppe des  
19 contingences, si les quantités s'étaient bien  
20 déroulées puis on avait une marge de manoeuvre, on  
21 pouvait quand même finir à dix pour cent (10 %) ou  
22 quinze pour cent (15 %) plus bas que l'enveloppe  
23 globale du contrat en ayant même accommodé au  
24 niveau des contingences. Ça fait que c'était  
25 toujours à l'intérieur de l'enveloppe, à plus ou

1 moins dix pour cent (10 %).

2 Q. **[61]** Puis aujourd'hui là, il n'y en a plus de  
3 système d'accommodement dans les contrats?

4 R. Comme je vous ai dit, dans tout le contexte actuel,  
5 on fait notre travail et on fait les accommodations  
6 d'usage pour l'entrepreneur en fonction du travail  
7 qu'il a exécuté.

8 Q. **[62]** Alors vous utilisez l'enveloppe de contingence  
9 à combien de pour cent de moins qu'avant deux mille  
10 neuf (2009)?

11 R. Ça dépend des cas. On a encore des cas où  
12 l'enveloppe des contingents a été utilisée  
13 complètement parce qu'il y a eu vraiment des  
14 imprévus de chantier puis dans d'autres cas on  
15 utilise l'enveloppe à quinze (15 %) ou vingt pour  
16 cent (20 %) ou dans d'autres cas cinquante pour  
17 cent (50 %). Ça dépend des conditions de chantier,  
18 ça dépend du projet, de la complexité.

19 Q. **[63]** Alors on ne peut pas affirmer que tous les  
20 projets faisaient l'objet d'accommodement puis tous  
21 les projets étaient...

22 R. Pas tous les projets.

23 Q. **[64]** O.K. C'était fréquent ou peu fréquent?

24 R. C'était fréquent comme je l'ai déjà expliqué, mais  
25 il y avait des cas où on ne pouvait pas, compte

1 tenu des conditions de chantier puis des conditions  
2 des projets.

3 Q. **[65]** Donc c'était quand même utile une enveloppe de  
4 contingence? Si on fait exception de toutes les  
5 manoeuvres frauduleuses qui peuvent y être  
6 associées.

7 R. C'est essentiel.

8 Q. **[66]** C'est essentiel.

9 R. Il faut qu'il y ait une marge de manoeuvre parce  
10 qu'il y a toujours des imprévus sur un chantier ça  
11 fait que c'est important d'en avoir parce que, au  
12 contraire, si on n'en a pas puis qu'on dépasse le  
13 coût du projet, bien c'est le donneur d'ouvrage qui  
14 est dans l'embarras par rapport à ses prévisionnels  
15 puis qui est obligé de refaire des demandes  
16 additionnelles, dans les villes c'est des  
17 règlements d'emprunt, alors il est essentiel  
18 d'avoir cette marge de manoeuvre-là mais de  
19 l'utiliser, j'en conviens, à bon escient.

20 Q. **[67]** Peut-être une petite question en terminant,  
21 Maître Gallant vous a interrogé sur une liste  
22 d'entrepreneurs. Il vous a donné ici des noms  
23 d'entrepreneurs.

24 R. Quelques noms, oui.

25 Q. **[68]** Peut-être une trentaine, vingt-sept (27) si je



1 n'en ai pas échappé aucun. Est-ce exact de dire que  
2 ce sont des entrepreneurs qui sont surtout actifs  
3 dans le secteur de l'égout, de l'aqueduc, des  
4 trottoirs, dans le secteur municipal?

5 R. Pas tous.

6 Q. **[69]** Pas tous?

7 R. Pas tous.

8 Q. **[70]** Est-ce que vous diriez majoritairement?

9 R. Majoritairement, il y en avait que c'était des  
10 entrepreneurs dans les trottoirs, dans les égouts,  
11 mais il y en avait aussi dans les ouvrages d'art.

12 Q. **[71]** Quelques-uns.

13 R. Quelques-uns.

14 Q. **[72]** O.K. Mais la majorité c'est des entrepreneurs  
15 du secteur égout-aqueduc?

16 R. Moi, j'appelle ça « secteur des infrastructures ».

17 Q. **[73]** Des infrastructures.

18 R. Il y en a peut-être plus spécialisés en trottoirs,  
19 mais la plupart c'est dans les infrastructures de  
20 façon générale donc autant infrastructures  
21 souterraines que de surface plus les ouvrages  
22 d'art, mais des projets de plus grande ampleur au  
23 niveau des reconstructions géométriques puis des  
24 ré-aménagements de rue là.

25 Q. **[74]** D'accord. Et dans cette liste-là, à peu près

1 une douzaine là, treize (13) pour être plus exacts,  
2 vous avez répondu « Je ne connais pas ces  
3 compagnies-là ou je ne les ai pas accommodées. » ou  
4 « Moi, je ne les connais pas ou ma firme ne les a  
5 pas accommodés. » donc un peu moins de la moitié  
6 des entrepreneurs qui vous ont été cités par Maître  
7 Gallant n'ont pas fait l'objet des accommodements  
8 dont vous nous avez parlé.

9 R. C'est ça. Puis j'y allais de mémoire parce  
10 qu'évidemment, vous comprendrez que ce n'est pas,  
11 c'était mes collègues qui s'occupaient des projets  
12 puis à un moment donné tu ne peux pas te souvenir  
13 de cinquante (50) entrepreneurs de façon  
14 systématique.

15 Q. [75] Hum, hum.

16 R. Ça fait que c'est un peu de façon, c'est selon ma  
17 souvenance.

18 Q. [76] Est-ce que c'était possible, si vous étiez  
19 capable de les accommoder dans un sens, les  
20 entrepreneurs, que vous décidiez de ne pas les  
21 accommoder dans l'autre sens, donc de, parce qu'il  
22 ne vous finançait pas, de refuser des projets, ou  
23 refuser des dépassements de coûts?

24 R. Il y a des occasions où il y a vraiment des projets  
25 où on n'arrivait pas à, c'est-à-dire, il y avait

1           tellement de problèmes sur le chantier qu'on  
2           utilisait tous les contingents puis l'enveloppe au  
3           complet puis même on avait peur de la défoncer  
4           parce que les conditions se prêtaient à des  
5           difficultés puis à des montants qui étaient  
6           importants, puis à ce moment-là, ces gens-là, on ne  
7           les sollicitait pas, on ne les accommodait pas donc  
8           on ne les sollicitait pas.

9           Q. [77] Alors...

10          R. Puis il y a des cas où ça adonnait que le chantier  
11          était particulier puis on ne le faisait pas puis  
12          l'entrepreneur disait « Regarde, c'est un projet  
13          complexe, on fait le projet puis on passe à  
14          d'autres choses. ». Ça se faisait quand même d'une  
15          façon conviviale.

16          Q. [78] Vous avez dit « On ne les sollicitait pas. »  
17          donc ce n'est pas l'entrepreneur qui demandait,  
18          c'est l'ingénieur qui sollicitait l'entrepreneur?

19          R. C'est parce que si l'entrepreneur nous demande des  
20          contingences, puis ces gens-là on les connaît là ça  
21          fait que dès le départ on travaille avec eux, on  
22          établit la façon de faire puis l'entrepreneur nous  
23          présente ses extra puis il dit « Écoute, il y a une  
24          bonne marge de manoeuvre. » bon, ça devenait  
25          convivial cette discussion-là ensemble. Ce n'est

1 pas « Je te sollicite, tu me sollicites. » je pense  
2 que tout le monde était conscient de la façon de  
3 faire et tout le monde en tirait avantage.

4 Q. **[79]** Donc sur la trentaine qui vous ont été  
5 identifiés, il y en a une douzaine que vous ne  
6 connaissez pas ou que vous n'avez pas accommodés,  
7 que votre firme n'a pas accommodés.

8 R. À ma souvenance là.

9 Q. **[80]** Dans votre souvenance, avec votre meilleur  
10 souvenir. Il y a donc presque la moitié des  
11 entrepreneurs qui ont été identifiés qui n'ont pas  
12 été accommodés. Donc, êtes-vous d'accord avec moi,  
13 peut-être en conclusion, pour dire qu'il y en a des  
14 entrepreneurs honnêtes à la Ville de Montréal et il  
15 y en a des entrepreneurs honnêtes au Québec?

16 R. Absolument. Absolument.

17 Q. **[81]** Je vous remercie Monsieur Lalonde.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[82]** Moi je, si vous me permettez, sur l'envolée...  
20 Tous les entrepreneurs que vous avez nommé hier, et  
21 je ne vous demanderai pas de pointer ceux qui sont  
22 moins bons, il doit y en avoir qui ont une  
23 compétence moins grande dans tous ceux que vous  
24 nous avez nommés.

25 R. Oui. Oui. Il y en a, il peut y en avoir quelques-

1           uns. Pas au point de dire que c'est complètement  
2           insatisfaisant, mais il y en a des fois qu'on avait  
3           plus de misère que d'autres.

4           Q. **[83]** O.K. Et alors je vais revenir à la formation  
5           de consortium qui, en soit, non seulement n'ont  
6           rien d'illégal mais ils sont une bonne chose  
7           puisque c'est l'ensemble des compétences que l'on  
8           met ensemble. Sauf que vous formiez ces  
9           consortiums-là dans le but aussi que tout le monde  
10          puisse travailler. Donc, vous serviez un double  
11          but. Le but d'accroître vos compétences parce que  
12          vous n'aviez pas la compétence dans tous les  
13          domaines, ou vous n'aviez pas nécessairement la  
14          capacité dans tout, mais aussi dans le double but,  
15          et c'est celui-là qui était plutôt un système  
16          collusoire dans le sens où vous essayiez de faire  
17          bénéficier tout le monde. Alors, ça veut dire que  
18          nécessairement, si vous faisiez bénéficier tout le  
19          monde, pour que tout le monde ait sa part de la  
20          tarte, ce n'était pas nécessairement tous des gens  
21          qui étaient compétents avec qui vous vous  
22          associez.

23          R. Bien, dans... Je vais préciser. Parlons de  
24          Montréal, là. Si on parle de Montréal, qu'on parle  
25          de la façon de faire que j'ai présentée, les firmes

1 qui étaient là, dans le groupe, c'est des firmes  
2 qui avaient à peu près tous la compétence, mais de  
3 façon différente, dépendamment des champs  
4 d'activité. Mais c'est des gens qui avaient la  
5 compétence. Ça, on parle de Montréal, puis on parle  
6 de ce cas-là particulier des infrastructures.

7 Mais tous les autres cas où on a fait des  
8 consortiums, c'était vraiment pour gagner les  
9 projets, basé sur le choix par la compétence, là.  
10 Ça fait que c'est sûr que les consortiums, c'est  
11 utile, c'est important, parce que...

12 Q. [84] C'est sûr.

13 R. Nous, comme petite firme, si on veut aller dans un  
14 grand projet puis qu'on essaie de présenter une  
15 offre de service seul, on ne sera pas capable de  
16 rencontrer les termes de référence. Donc, on n'a  
17 aucune opportunité de pouvoir gagner des projets.  
18 Le fait de les faire en consortium, avec des firmes  
19 qui reconnaissent notre valeur ajoutée, hein, parce  
20 qu'il fallait aussi faire notre travail de les  
21 convaincre puis qu'on travaille ensemble, bien, ça  
22 permettait en même temps, nous de pouvoir  
23 contribuer à la réalisation d'un projet, d'une  
24 part, d'augmenter notre expertise, mais de faire en  
25 sorte que l'équipe ensemble devenait l'équipe,

1           pouvait devenir l'équipe gagnante, compte tenu de  
2           l'union de nos forces ensemble.

3                       Ça fait que la présence d'un consortium,  
4           dans les différents projets, est absolument  
5           essentielle. Sinon... Pour nous, les petites  
6           firmes, on n'arrivera pas à réaliser des grands  
7           projets.

8           Q. **[85]** Ce n'est pas là où était le problème. C'est  
9           dans l'esprit de vous partager la tarte, parce que  
10          vous choisissiez à tour de rôle des firmes pour  
11          s'unir avec vous.

12          R. À Montréal.

13          Q. **[86]** Oui.

14          R. À Montréal, dans le cadre particulier des  
15          infrastructures. Comme je vous l'ai expliqué.

16          Q. **[87]** Et ainsi augmenter les prix.

17          R. Se rapprocher du barème d'honoraires prévus.

18          Q. **[88]** Merci.

19          R. Bienvenue.

20

---

21          CONTRE-INTERROGÉ PAR Me BENOIT BOUCHER :

22          Q. **[89]** Monsieur Lalonde, mon nom est Benoit Boucher,  
23          je représente le procureur général du Québec.

24          R. Enchanté.

25          Q. **[90]** J'ai quelques questions à vous poser, et vous

1 allez sûrement deviner que je vais vous poser des  
2 questions au sujet de monsieur Millaire. Alors je  
3 veux qu'on soit bien certain de ce que vous avez  
4 dit au sujet de monsieur Millaire, et mon intention  
5 n'est pas de vous contredire, mais bien qu'on  
6 apporte des précisions sur ce que vous nous avez  
7 dit. D'abord, à votre connaissance, monsieur  
8 Millaire n'est pas un employé du ministère des  
9 Transports du Québec. N'est-ce pas?

10 R. N'est pas un employé du ministère.

11 Q. [91] Ce n'est pas un fonctionnaire public non plus.

12 R. En tout cas, pas dans les moments où moi je l'ai  
13 connu.

14 Q. [92] Il n'était pas fonctionnaire de la fonction  
15 publique du Québec.

16 R. Quand mon associé l'a connu, peut-être avant deux  
17 mille (2000), peut-être qu'il l'était dans la  
18 fonction publique, je ne peux pas vous répondre là-  
19 dessus.

20 Q. [93] Vous ne le savez pas, mais à partir du moment  
21 où vous transigez avec lui, c'est-à-dire à partir  
22 de deux mille six (2006), ce n'est pas un  
23 fonctionnaire public.

24 R. Exact. À ma connaissance. C'est ça.

25 Q. [94] C'est ça...



1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [95] Vous aviez dit que c'était un fonctionnaire à  
3 l'époque.

4 R. À l'époque, il était dans le secteur de la santé.

5 Q. [96] De la santé.

6 R. C'est ça.

7 Q. [97] C'est ce que j'avais compris.

8 R. C'est ça. Mais ça c'est avant deux mille (2000),  
9 là. Ces années-là.

10 Me BENOIT BOUCHER :

11 Q. [98] O.K. Est-ce que vous savez précisément dans  
12 quel secteur il oeuvrait? Ou vous savez qu'il était  
13 dans le secteur de la santé, mais sans plus?

14 R. Je pense dans le secteur de la santé, mais je ne  
15 peux pas préciser, là.

16 Q. [99] Alors je comprends que quand monsieur Millaire  
17 s'en va sur un comité de sélection, il agit à  
18 titre... comme vous le faites, vous, quand vous  
19 faites un contrat avec le ministère des Transports,  
20 vous êtes un contractuel, lui est un contractuel  
21 aussi, mais vous n'avez pas de lien d'emploi, ni  
22 vous, ni lui, avec le ministère des Transports ou  
23 la fonction publique du Québec au moment où vous  
24 transigez avec lui.

25 R. Exact.

1 Q. **[100]** Dites-moi, monsieur Millaire, quand il se  
2 présente à vous, il se présente à quel titre? Est-  
3 ce que c'est un professionnel, à votre  
4 connaissance?

5 R. Je pense que son rôle, à l'époque, c'était un  
6 professionnel, dans le sens qu'il agissait comme  
7 responsable de dossier, responsable de projet, là.  
8 À l'époque où il était dans le secteur où il  
9 oeuvrait. Mais au moment où moi je l'ai connu,  
10 évidemment, ça faisait déjà cinq, six ans que mon  
11 associé était en contact avec lui, là, comme je  
12 l'avais expliqué, et moi j'ai repris la suite en  
13 deux mille six (2006), à ce moment-là.

14 Q. **[101]** Mais est-ce qu'il vous disait être un  
15 professionnel d'une profession libérale? Ingénieur,  
16 architecte, ou... Est-ce que vous savez ça?

17 R. Pas à ma connaissance.

18 Q. **[102]** Vous ne savez pas.

19 R. Non.

20 Q. **[103]** Vous ne lui avez pas demandé?

21 R. Non.

22 Q. **[104]** Je veux qu'on parle précisément du contrat  
23 dont il a été question ici, le 8503-03-FE03, celui  
24 pour lequel vous auriez versé vingt-cinq mille  
25 dollars (25 000 \$) à monsieur Millaire.

1 R. Oui.

2 Q. **[105]** J'ai compris de votre témoignage que monsieur  
3 Millaire vous a contacté dès le moment où il a su  
4 qu'il allait être sur le comité de sélection pour  
5 ce contrat-là. N'est-ce pas?

6 R. Absolument.

7 Q. **[106]** Quand je regarde la liste téléphonique, et je  
8 vais vous demander d'afficher, Madame, s'il vous  
9 plaît, la 33P-380. Et je veux vraiment qu'on  
10 apporte une précision à ce sujet-là. Je m'excuse,  
11 c'est plutôt... C'est plutôt la liste des appels  
12 téléphoniques.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Il y en a deux, Maître.

15 Me BENOIT BOUCHER :

16 Oui, la première. Celle de novembre. Enfin, c'est  
17 une facture de janvier, là, mais pour le mois de  
18 novembre.

19 Me DENIS GALLANT :

20 C'est 80, Maître.

21 Me BENOIT BOUCHER :

22 389?

23 Me DENIS GALLANT :

24 380.

25

1 Me BENOIT BOUCHER :

2 Ah, ce n'est pas ce qu'on a affiché, là.

3 R. Non.

4 Q. **[107]** 380? Vous pouvez aller au vingt-huit (28)  
5 novembre, s'il vous plaît. Juste pendant qu'on s'y  
6 rend, là, juste pour m'assurer, les contacts que  
7 vous avez avec monsieur Millaire, est-ce qu'ils se  
8 font toujours par le biais de vos téléphones  
9 cellulaires respectifs?

10 R. Ça pouvait arriver que ça soit par mon téléphone au  
11 bureau. Mais dans son cas, il m'appelait de son  
12 cellulaire.

13 Q. **[108]** Dans son cas il vous appelait du cellulaire.  
14 Plus haut. Oui, juste encore un petit peu plus  
15 haut. C'est l'appel qu'on voit là. Alors, c'est  
16 probablement l'appel dont il s'agit, Monsieur  
17 Lalonde, au moment où monsieur Millaire est  
18 contacté pour être sur le comité de sélection. Est-  
19 ce que c'est l'appel qu'il vous a fait? Je pense  
20 que c'est le témoignage que vous avez rendu?

21 R. Oui. De mémoire, c'était peu de temps avant la  
22 fermeture de l'appel d'offres, où il m'avait dit :  
23 « Regarde, je vais être sur le comité de  
24 sélection. »

25 Q. **[109]** Ça c'est le compte de votre téléphone à vous,

1 n'est-ce pas?

2 R. C'est mon compte.

3 Q. **[110]** Bien. Alors, l'appel n'est pas un appel en  
4 arrivée, c'est un appel sortant?

5 R. C'est ça.

6 Q. **[111]** C'est vous qui l'avez appelé?

7 R. Exact. Mais il est possible qu'il m'ait appelé puis  
8 je retournais l'appel. Mais on s'est parlé de ça.

9 Q. **[112]** Ça j'en conviens. Mais s'il vous avait  
10 appelé, je suppose qu'on le verrait aussi sur la  
11 liste des appels téléphoniques.

12 Me DENIS GALLANT :

13 J'aimerais, juste pour votre bénéfice, je ne veux  
14 pas qu'on induise le témoin en erreur, je ne dis  
15 pas que c'est ce que vous faites. C'est qu'il nous  
16 est impossible, la compagnie de téléphone nous a  
17 avisés qu'il était impossible d'avoir les appels  
18 entrants, c'est bien ça. Je pense qu'il y avait un  
19 délai de cinq ans, si je ne m'abuse. C'est bien ça.  
20 Donc, ça nous est impossible de les avoir. Nous  
21 avons par contre tous les appels composés. Et cette  
22 distinction-là doit être faite. Nous avons fait la  
23 vérification.

24 Me BENOÎT BOUCHER :

25 Alors, quand on voit, Maître Gallant, si vous

1           pouvez nous aider, là, quand on voit « appel ARR »,  
2           je comprends que ce n'est pas un appel entrant, ça?

3           Me DENIS GALLANT :

4           Non, non. Nous avons juste ce que la compagnie de  
5           téléphone nous donne, uniquement les appels  
6           composés.

7           Me BENOÎT BOUCHER :

8           D'accord.

9           LA PRÉSIDENTE :

10          Et si vous me permettez, vous avez dit au témoin :  
11          « C'est votre téléphone ». Moi ce que j'ai compris  
12          de la preuve hier, c'est que c'est le compte de  
13          monsieur Lalonde, mais sur le cellulaire qu'il a  
14          donné à monsieur Millaire?

15          Me BENOÎT BOUCHER :

16          Q. **[113]** Alors, si vous me permettez, le numéro de  
17          téléphone qui est affiché là est le numéro de  
18          téléphone du cellulaire du monsieur Millaire, mais  
19          le compte de téléphone est celui de monsieur  
20          Lalonde, n'est-ce pas?

21          R. Il est au compte de la compagnie.

22          Q. **[114]** Ça c'est votre téléphone? Votre téléphone  
23          cellulaire?

24          R. Au compte de la compagnie, c'est ça.

25          Q. **[115]** Bien.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[116]** Mais le téléphone en main, c'est monsieur  
3 Millaire qui l'a?

4 R. Oui, oui.

5 Q. **[117]** Bon.

6 Me BENOÎT BOUCHER :

7 Q. **[118]** Mais ce compte-là, je veux qu'on se  
8 comprenne, ce compte de téléphone-là qu'on voit,  
9 là, c'est le compte de téléphone pas du téléphone  
10 de monsieur Millaire, du téléphone de monsieur  
11 Lalonde.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[119]** Est-ce que c'est ça?

14 R. C'est le compte... Il faudrait aller voir au début,  
15 là.

16 Me BENOÎT BOUCHER :

17 Peut-être, Maître Gallant?

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Maître Gallant?

20 Me DENIS GALLANT :

21 C'est le compte, c'est le relevé cellulaire pour le  
22 numéro de téléphone de monsieur Lalonde. Et sur ce  
23 compte-là, il a composé au mois de novembre le  
24 numéro de téléphone de monsieur Millaire, qui était  
25 payé également par le groupe Séguin, on s'entend.

1 Mais c'est le compte cellulaire, ce que nous avons  
2 déposé en preuve, c'est le compte cellulaire du  
3 téléphone qu'utilisait monsieur Lalonde.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 O.K.

6 Me BENOÎT BOUCHER :

7 Q. **[120]** Alors, je comprends que vous avez cette  
8 discussion-là au mois de novembre avec lui, alors  
9 qu'il vient d'être nommé sur le comité de  
10 sélection?

11 R. Oui.

12 Q. **[121]** Est-ce que vous pouvez nous dire précisément  
13 de quoi il est question? Et je remarque que l'appel  
14 a duré moins de deux minutes, probablement une  
15 minute, une minute cinquante (1-1:50), là.

16 R. Tout simplement pour me dire : « Regarde, je suis  
17 sur le comité de sélection, donc si vous appliquez  
18 on va voir ce qu'on peut faire lors du comité de  
19 sélection. Ça n'a pas été bien, bien plus compliqué  
20 que ça, là.

21 Q. **[122]** Mais puisque c'est vous qui l'appelez, est-ce  
22 que vous... Je fais une hypothèse, est-ce que ce  
23 n'est pas plutôt vous qui lui dites : « On va  
24 appliquer sur tel contrat et dis-moi si tu vas être  
25 sur le comité de sélection? »



1 R. Écoutez, nous on avait déjà établi notre  
2 consortium, déjà avec CIMA, déjà depuis le  
3 lancement de l'appel d'offres qui était au début  
4 novembre, si ma mémoire est bonne. Et déjà on était  
5 en train de préparer l'offre pour essayer de la  
6 gagner, on croyait avoir la bonne équipe. Quand  
7 monsieur Millaire m'appelle, je le rappelle, il me  
8 dit : « Écoute, je vais être sur cette offre-là,  
9 êtes-vous là? » Bien, j'ai dit : « Bien oui, on est  
10 là. » On est là. Parfait. Parce que dans le fond,  
11 lui, à partir du moment où il valide qu'on fait  
12 cette offre-là, il dit : « O.K., parfait. Si tu es  
13 là, O.K., préparez-vous, je vais être sur le comité  
14 de sélection. » Ça se fait de façon très  
15 conviviale.

16 Q. **[123]** Alors, les informations qu'il peut vous  
17 donner à ce moment-là, quelles sont-elles sinon  
18 qu'il va être membre du comité de sélection? Est-ce  
19 que lui a d'autres informations à vous transmettre?  
20 Je vous rappelle que les offres ne sont toujours  
21 pas fermées.

22 R. Les offres ne sont toujours pas fermées,  
23 effectivement. Dans ce temps-là, nous autres, on  
24 regarde les termes de référence, et puis il pouvait  
25 arriver qu'on le rappelle pour voir s'il y avait

1 des précisions à obtenir ou des choses comme ça,  
2 puis il était en mesure de nous donner quelques  
3 indications. Je ne me souviens pas, dans ce cas-là,  
4 ce qu'il en a été. Mais vous comprendrez que comme  
5 ça faisait déjà quelques fois qu'on travaillait  
6 avec lui, on savait qu'il fallait s'appliquer et  
7 répondre aux termes de référence. Puis ça, il nous  
8 disait toujours : « Le plus important c'est de vous  
9 coller sur les termes de référence, de vous assurer  
10 que vous ayez, un, la compétence. Si vous ne l'avez  
11 pas, vous ne serez pas là. Mais si vous avez la  
12 compétence puis que vous vous collez sur les termes  
13 de référence en répondant de façon claire, nette et  
14 précise avec les chargés de projet, expérience des  
15 chargés de projet, il disait, à ce moment-là, ça  
16 devient plus facile pour l'analyse du dossier. »

17 Q. **[124]** Le vingt-huit (28) novembre... Allez-y,  
18 Madame...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[125]** Je voudrais juste savoir, relativement au  
21 comité de sélection, est-ce que vous savez, vous,  
22 en bout de ligne, qui devait prendre la décision  
23 d'octroyer le contrat ou pas?

24 R. Bien, moi je pense que le comité de sélection fait  
25 sa recommandation et par la suite, c'est le...

1 bien, le secrétaire du comité est là, le secrétaire  
2 de sélection, ça fait qu'il rend sa décision à  
3 partir de la décision qui a été prise lors du  
4 comité de sélection, et procède.

5 Me BENOÎT BOUCHER :

6 Si vous me permettez, on va y venir, Madame la  
7 Juge.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 O.K.

10 Me BENOÎT BOUCHER :

11 Q. **[126]** Alors, on s'entend pour dire que le vingt-  
12 huit (28) novembre ou le vingt-neuf (29) novembre,  
13 là, monsieur Millaire n'est pas en mesure de vous  
14 dire qui sera aussi offrant, parce que les offres  
15 ne sont pas encore...

16 R. Elles ne sont pas déposées, bien non, absolument.

17 Q. **[127]** Vous avez reparlé à monsieur Millaire, selon  
18 les relevés téléphoniques qu'on a, le trois (3)  
19 décembre, deux jours avant que les offres soient  
20 fermées. Vous lui avez parlé pour trente-cinq (35)  
21 secondes. Est-ce que je me trompe en disant que la  
22 conversation que vous avez eue n'avait que pour  
23 seul but de fixer votre rendez-vous pour le dix-  
24 neuf (19)? Le dix-neuf (19) décembre?

25 R. En fait, ça n'a pas été plus compliqué que ça,

1           parce que dans le fond on s'est dit, O.K., bien, on  
2           pourrait... Moi je voulais prendre un lunch avec  
3           lui avant les fêtes. J'ai dit : « On pourrait peut-  
4           être fixer un lunch », puis on l'a fixé le dix-huit  
5           (18) décembre. Il a dit : « Parfait, il a dit,  
6           écoute... » Mais à ce moment-là, il ne savait pas  
7           quand était pour avoir lieu le comité de sélection,  
8           quand on s'est parlé.

9           Q. **[128]** Il ne le savait pas?

10          R. Non. Parce que moi, j'ai dit : « On fixe le dix-  
11          huit (18) décembre », puis il a dit « parfait ».  
12          Puis il a dit : « On se tiendra au courant en  
13          fonction du comité de sélection. »

14          Q. **[129]** Alors, le trois (3) décembre, l'information  
15          que vous avez, c'est qu'il ne sait toujours pas à  
16          quelle date aura lieu le comité?

17          R. Exact.

18          Q. **[130]** Est-ce qu'au sujet de ce contrat-là, vous  
19          avez eu d'autres discussions avec monsieur  
20          Millaire? Entre le moment où vous avez votre  
21          premier contact au mois de novembre et cet appel  
22          téléphonique du trois (3) décembre. À votre  
23          souvenir.

24          R. Je ne peux pas me souvenir. Est-ce que je lui  
25          aurais parlé autrement? Est-ce que je l'aurais re-

1 croisé pour avoir de l'information? Peut-être, je  
2 n'ai pas de souvenir à cet égard-là, ça fait déjà  
3 plus de cinq ans, plus de six ans même, c'était en  
4 deux mille sept (2007).

5 Q. **[131]** Si monsieur Millaire vous avait dit les notes  
6 qu'il vous attribuerait lors du comité, vous vous  
7 en souviendriez?

8 R. Non, il ne m'a pas dit ça.

9 Q. **[132]** Il ne vous a jamais dit ça?

10 R. Non.

11 Q. **[133]** Il ne vous a jamais parlé de ça?

12 R. De notes?

13 Q. **[134]** De notes qu'il allait vous attribuer au sujet  
14 de votre offre.

15 R. Il ne peut pas être en mesure de le faire parce  
16 qu'il ne connaît pas notre offre de service telle  
17 qu'on va la présenter.

18 Q. **[135]** Mais plus tard, après le trois (3), après le  
19 cinq (5), au moment où les offres sont déposées, il  
20 ne vous a jamais parlé de ça?

21 R. Au moment où les offres sont déposées après la  
22 rencontre?

23 Q. **[136]** Vous lui avez parlé le trois (3), les offres  
24 sont fermées le cinq (5) décembre.

25 R. D'accord, puis on s'est revus...

1 Q. **[137]** Entre le cinq (5) et le dix-neuf (19) au  
2 moment où s'est tenu le comité, monsieur Millaire  
3 ne vous a jamais parlé des notes qu'il allait vous  
4 attribuer?

5 R. Non, non, parce qu'on s'est vus pour le lunch le  
6 dix-huit (18) décembre.

7 Q. **[138]** Vous ne lui avez pas reparlé entre le cinq  
8 (5) et le dix-neuf (19)?

9 R. Je ne me souviens pas.

10 Q. **[139]** Je vous dis le dix-neuf (19), il me semble  
11 que vous parlez du dix-huit (18)?

12 R. Dix-huit (18), dix-huit (18) décembre, oui. Je ne  
13 me souviens pas entre les deux. Mais à ce moment-  
14 là, il y avait tous les documents de soumission de  
15 tout le monde, les autres firmes, puis il était en  
16 train de les regarder.

17 Q. **[140]** Je veux que vous nous disiez ce que vous  
18 savez au sujet des comités de sélection. D'abord,  
19 est-ce que vous savez quand les documents d'appels  
20 d'offres sont remis aux membres? Vous ne savez pas?

21 R. Pas vraiment.

22 Q. **[141]** Évidemment, après la fermeture, mais combien  
23 de temps avant la tenue du comité, vous n'avez pas  
24 d'idée? Est-ce que vous savez si les membres des  
25 comités connaissent les autres membres qui vont

1 siéger avec eux?

2 R. Je ne le sais pas.

3 Q. **[142]** Monsieur Millaire ne vous a jamais dit ça? Il  
4 ne vous a jamais dit : « Je vais siéger avec telle,  
5 telle personne », avant la tenue du comité?

6 R. Pas de mémoire. Pas de mémoire. Peut-être mais ça  
7 ne me revient pas qu'il m'ait dit : « Il va avoir  
8 tel gars, tel gars, tel gars. ».

9 Q. **[143]** Ça ne vous dit rien?

10 R. Pas à ma souvenance.

11 Q. **[144]** Est-ce que vous savez ce que les membres des  
12 comités doivent faire avec les documents qu'on leur  
13 remet avant la rencontre?

14 R. Ils doivent se préparer.

15 Q. **[145]** O.K. Et qu'est-ce que ça veut dire « se  
16 préparer » selon vous?

17 R. Bien ça veut dire les lire attentivement, s'assurer  
18 de pouvoir les comparer avec ce qui est prévu dans  
19 les termes de référence, puis être en mesure, parce  
20 que j'imagine que si on veut qu'un comité de  
21 sélection ou n'importe quel type de réunion, si on  
22 veut que la réunion soit efficace, bien, il faut  
23 que tu sois préparé, que tu aies fait ton idée par  
24 rapport aux différents pointages puis être en  
25 mesure, à ce moment-là, lorsque tu côtoies les

1 autres membres du comité de sélection, d'être en  
2 mesure de se « challenger », de dire : « O.K. Moi  
3 je pense donner tel pointage pour telle raison, tel  
4 pointage puis... », mais il faut être préparé pour  
5 ça, il faut que les personnes aient eu le temps de  
6 lire le document attentivement, là.

7 Q. **[146]** Et de préparer déjà la note qu'il souhaite  
8 pouvoir attribuer lors de la tenue du comité?

9 R. Ça, je pense que tout ce fait parce que chaque...  
10 Ils sont plusieurs autour de la table, puis chacun  
11 doit donner son pointage puis ils doivent arriver à  
12 une moyenne j'imagine, ils doivent se  
13 « challenger » puis il est possible que le pointage  
14 puisse changer, là, je ne sais pas comment ça  
15 fonctionne exactement.

16 Q. **[147]** D'accord. Alors vous prétendez qu'il s'agit  
17 d'une moyenne. C'est ce que vous en savez.

18 R. C'est ça.

19 Q. **[148]** Est-ce que vous savez, vous, peut-être que  
20 monsieur Millaire vous en a parlé déjà, est-ce que  
21 vous savez si les membres sont tenus à la  
22 confidentialité?

23 R. Je pense que oui.

24 Q. **[149]** En accord avec mon collègue Maître Gallant,  
25 j'ai préparé un certain nombre de documents que



1 j'aimerais produire en pièces. Je comprends qu'ils  
2 n'émanent pas du témoin mais je pense que ce sont  
3 des documents qui peuvent éclairer la Commission  
4 sur le sujet des comités de sélection.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Tout à fait d'accord.

7 Me BENOÎT BOUCHER :

8 Q. **[150]** J'aimerais qu'on affiche déjà l'avis de  
9 convocation de monsieur Claude Millaire, c'est  
10 l'onglet 16, Madame s'il-vous-plaît. Alors il  
11 s'agit de l'avis de convocation qui a été envoyé le  
12 vingt et un (21) novembre deux mille sept (2007) à  
13 monsieur Claude Millaire, je vais vous demander de  
14 coter le document s'il-vous-plaît Madame.

15 LA GREFFIÈRE :

16 383.

17 Me BENOÎT BOUCHER :

18 Q. **[151]** 33P-383, merci.

19

20 33P-383 : Avis de convocation de M. Claude  
21 Millaire

22

23 Me DENIS GALLANT :

24 83?

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Oui.

3 Me BENOÎT BOUCHER :

4 Q. **[152]** Alors on va prendre connaissance du document  
5 si vous voulez. Alors il s'agit de la préparation  
6 d'un avant-projet des plans, devis, estimation pour  
7 les travaux en éclairage et en structure du tunnel  
8 de Liesse sur l'autoroute 13 à Montréal. Je  
9 m'excuse pour la voix, Madame, Monsieur les  
10 Commissaires. Date limite de réception des offres  
11 le cinq (5) décembre, on l'avait déjà vu.

12 Nous vous informons qu'en vertu de  
13 l'application des règles  
14 ministérielles et gouvernementales de  
15 formation des comités de sélection,  
16 votre nom a été sélectionné comme  
17 membre du comité de sélection.

18 Et on voit, un peu plus loin, que le sous-ministre  
19 le convoque et il connaît à ce moment-là, la date  
20 du comité, c'est-à-dire le dix-huit (18) décembre  
21 deux mille sept (2007) à neuf heures trente  
22 (09 h 30) à la Place Charles-LeMoyne.

23 Et j'aimerais qu'on descende tout en bas du  
24 document s'il-vous-plaît. Merci. Il est précisé sur  
25 l'avis de convocation :

1 De plus, veuillez noter que votre  
2 nomination à titre de membre du comité  
3 ainsi que tout document et information  
4 qui vous sont transmis dans le cadre  
5 de votre mandat doivent demeurer  
6 confidentiels en tout temps. À cet  
7 effet, nous vous demandons de prendre  
8 connaissance de l'engagement solennel  
9 ci-joint et de le signer et de le  
10 remettre au secrétaire du comité au  
11 début de la rencontre.

12 Alors vous constatez comme moi que cet engagement-  
13 là de confidentialité était requis par le  
14 Ministère, n'est-ce pas?

15 R. Oui.

16 Q. **[153]** Je vais demander maintenant qu'on affiche le  
17 document numéro 17 qui est l'engagement solennel  
18 pour ce comité-là précis. L'engagement de monsieur  
19 Millaire. Veuillez descendre s'il-vous-plaît. Alors  
20 je ne lirai pas le document sauf le deuxième  
21 paragraphe :

22 Je m'engage à assurer la  
23 confidentialité de ma nomination de  
24 même que toute information relative  
25 aux offres, aux discussions en comité

1 et aux résultats de l'évaluation et  
2 ce, auprès des fournisseurs, des  
3 journalistes, mes collègues, mes  
4 supérieurs, sauf aux membres du comité  
5 de sélection et au secrétaire du  
6 comité.

7 Et, au dernier paragraphe :

8 Je confirme avoir fait l'objet  
9 d'aucune représentation ou pression de  
10 la part d'un ou plusieurs fournisseurs  
11 évalués.

12 Et je vous demande s'il-vous-plaît d'aller à la  
13 toute fin du document où on voit la signature de  
14 monsieur Millaire le dix-huit (18) décembre deux  
15 mille sept (2007), la date de tenue du comité.  
16 Alors on a ici une preuve formelle que monsieur  
17 Millaire c'est engagé à la confidentialité.

18 LA GREFFIÈRE :

19 Est-ce que vous le produisez?

20 Me BENOÎT BOUCHER :

21 S'il-vous-plaît.

22 LA GREFFIÈRE :

23 384.

24 Me BENOÎT BOUCHER :

25 Merci.

1 33P-384 : Engagement solennel des membres du  
2 comité de sélection des fournisseurs  
3

4 Q. [154] Lors de l'interrogatoire de Maître Gallant  
5 vous avez semblé étonné d'apprendre que loin de  
6 vous avoir favorisé, monsieur Millaire était  
7 probablement celui qui vous avait attribué les  
8 moins bonnes notes de tout le comité. Alors  
9 j'aimerais, si vous me permettez, qu'on affiche le  
10 document numéro 18 qui est la grille d'évaluation  
11 du comité de sélection dans le dossier du tunnel de  
12 Liesse. Et vous comprenez, Madame, Monsieur les  
13 Commissaires, que, pour des fins de  
14 confidentialité, on a soustrait les noms des autres  
15 membres des comités, sauf celui de monsieur  
16 Millaire. Et je pense qu'on peut constater - et  
17 vous pouvez le constater si vous faites attention,  
18 Monsieur Lalonde - que les notes qui vous ont été  
19 attribuées par monsieur Millaire ne sont pas bien  
20 différentes de celles des autres comités et qu'au  
21 contraire, le membre numéro 3 vous a attribué des  
22 notes supérieures à celles que vous avait  
23 attribuées monsieur Millaire.

24 Et si on regarde bien le tableau, vous  
25 allez constater également que trois des quatre

1 autres membres, à part monsieur Millaire, vous  
2 avaient favoriser comme étant celui qui devait  
3 remporter ce mandat-là, n'est-ce pas?

4 R. C'est ce que ça démontre.

5 Q. [155] Vous en faites la constatation comme nous?

6 R. Oui.

7 Q. [156] J'aimerais produire le document, s'il vous  
8 plaît.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Est-ce que vous le produisez?

11 Me BENOIT BOUCHER :

12 S'il vous plaît.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 J'aimerais savoir une chose, au moment où les notes  
15 sont octroyées, c'est comme un jury qui délibère  
16 j'imagine, est-ce que chacun sait la note qui est  
17 attribuée par l'autre?

18 Me BENOIT BOUCHER :

19 En fait, si vous me posez la question, je vais y  
20 répondre. Monsieur Carpentier... Monsieur  
21 Carpentier a déjà témoigné à cet effet-là. La  
22 note...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Alors, je vous demande de me rafraîchir la mémoire.

25

1 Me BENOIT BOUCHER :

2 Oui. La note fait l'objet d'un consensus.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 O.K.

5 Me BENOIT BOUCHER :

6 Alors, les membres du comité doivent s'entendre sur  
7 une note à être attribuée, finalement.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 O.K. Mais, ce que je veux dire...

10 Me BENOIT BOUCHER :

11 Pour chacun des...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 ... c'est qu'au moment où on note, dans une  
14 catégorie particulière, est-ce que tout le monde  
15 sait ce que l'autre met comme note?

16 Me BENOIT BOUCHER :

17 C'est-à-dire qu'ils en discutent, là. Alors, bien  
18 sûr que monsieur Millaire doit dire : « moi, je lui  
19 ai donné trois point sept et voici pourquoi » et  
20 monsieur... le membre numéro 3 dit « moi, je lui ai  
21 donné quatre et voici pourquoi » et là, on discute  
22 de ça et on essaie de mener à un consensus.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Ce qui veut dire que... ce qui veut dire que tous  
25 voient à peu près où on s'en va à ce moment-là.

1 Me BENOIT BOUCHER :

2 Enfin, écoutez, il faudrait poser...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui, c'est ça.

5 Me BENOIT BOUCHER :

6 ... il faudrait poser les questions...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui, oui, vous avez raison. Vous avez raison.

9 Me BENOIT BOUCHER :

10 ... au secrétaire des comités, mais il s'agit d'une  
11 discussion qui doit mener à un consensus.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oui, oui, vous avez raison. Vous avez raison.

14 Me BENOIT BOUCHER :

15 Le constat qu'on fait, c'est que le consensus était  
16 assez évident ici puisque quatre membres allaient  
17 déjà dans le même sens que monsieur Millaire.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 C'est ça. Parfait.

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Si je peux me permettre, je ne peux pas dire que  
22 monsieur Millaire méritait son vingt-cinq mille  
23 (25 000 \$) là, mais il y a deux façons d'avantager.  
24 On peut donner plus de points ou on cale l'autre.  
25 Si vous regardez les pointages, il y a l'écart de



1 points entre les deux soumissionnaires, le plus  
2 grand, c'est monsieur Millaire qui l'a fait. Donc,  
3 il y a un point six (1,6) alors que les autres ils  
4 ont... donc il a avantageé votre firme en calant  
5 l'autre.

6 R. En tout cas, je pense que ça montre que l'écart est  
7 quand même assez mince entre les pointages malgré  
8 tout là, ça fait que...

9 Me BENOIT BOUCHER :

10 Et si vous permettez, Monsieur le Commissaire  
11 Lachance, vous noterez que la note de BNCBPR à la  
12 fin ne reflète pas du tout la note qui a été donnée  
13 par monsieur Millaire dans son évaluation. Elle est  
14 de loin supérieure.

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Pas monsieur Millaire en tant que tel, l'écart  
17 entre les deux soumissionnaires, c'est lui qui a le  
18 plus grand écart.

19 Me BENOIT BOUCHER :

20 C'est vrai.

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 C'est ça.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Alors, la pièce que vous avez produite, c'était  
25 385.

1 Me BENOIT BOUCHER :

2 33P-385.

3 LA GREFFIÈRE :

4 Oui.

5 Me BENOIT BOUCHER :

6 Merci.

7

8 33P-385 : Grille d'évaluation - Comité de  
9 sélection Dossier tunnel de Liesse  
10 2007/8503/07-FE03

11

12 Q. **[157]** Je comprends que, vu votre étonnement,  
13 monsieur Millaire ne vous a jamais dit non plus les  
14 notes qui avaient été attribuées par les autres  
15 membres du comité...

16 R. Non.

17 Q. **[158]** ... lors de votre rencontre du dix-neuf (19)  
18 août.

19 R. Du dix-huit (18).

20 Q. **[159]** Du dix-huit (18). Non?

21 R. Non.

22 Q. **[160]** Lors de votre témoignage, vous nous avez dit  
23 que votre confiance en monsieur Millaire reposait  
24 sur ce que j'appellerais une donnée empirique,  
25 c'est-à-dire que vous avez constaté qu'il avait

1           siégé sur un certain nombre de comités que vous  
2           aviez eu les contrats, n'est-ce pas?

3           R. Exact.

4           Q. **[161]** Et vous nous avez parlé de quatre contrats.

5           R. Trois ou quatre contrats auparavant.

6           Q. **[162]** Trois ou quatre? Si je vous disais plutôt...

7           R. Je n'ai pas le... je n'ai pas le nombre exact là,  
8           mais quelques contrats, là.

9           Q. **[163]** Si je vous disais plutôt deux contrats et  
10          deux appels de qualification, est-ce que c'est  
11          possible?

12          R. Ça pourrait être ça aussi.

13          Q. **[164]** Et si je vous donnais la liste des...

14          R. Je ne faisais pas la distinction là, mais ça peut  
15          être deux, oui.

16          Q. **[165]** O.K. Et si je vous donnais la liste des  
17          contrats, est-ce que vous seriez capable  
18          d'identifier les deux contrats que vous avez  
19          obtenus alors que monsieur Millaire était sur le  
20          comité?

21          R. Possiblement, mais si ça fait quinze... dix (10) ou  
22          quinze (15) ans, ça va être un peu difficile.

23          Q. **[166]** Bien, disons entre deux mille six (2006) et  
24          deux mille six (2006) et deux mille onze (2011) là,  
25          deux mille sept (2007) et deux mille onze (2011).

1           Pouvez-vous me donner la liste, s'il vous plaît.

2           Merci. Et si vous voulez, je peux peut-être vous  
3           aider à les retrouver. Je pense que, moi, je les ai  
4           retrouvés.

5           R. Est-ce que vous les avez notés sur une feuille?

6           Q. **[167]** C'est le document de maître Gallant. Non.

7           R. Ah! O.K.

8           Q. **[168]** Mais, si vous voulez, je peux les retrouver  
9           avec vous là.

10          Me DENIS GALLANT :

11          Comme il a été déposé, on peut le voir à l'écran.

12          Me BENOIT BOUCHER :

13          Oui, oui. C'est la pièce 382.

14          Q. **[169]** Ah! Il y en a un assez facilement retrouvable  
15          là, c'est le numéro 56 dans les documents.

16          R. Ah! Évidemment...

17          Q. **[170]** C'est celui-là. C'est celui-là qu'il est  
18          question.

19          R. C'est de celui qu'on parle. Oui, oui, c'est ça.  
20          C'est ça.

21          Q. **[171]** Et je pense qu'on va retrouver l'autre, si  
22          vous me permettez, au numéro 98.

23          R. Oui. Oui. Ça, c'est vrai, ça me... Oui.

24          Q. **[172]** Ça vous rappelle quelque chose.

25          R. Oui. Oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Le premier, c'est lequel, maître Boucher?

3 Me BENOIT BOUCHER :

4 56.

5 R. Ça, c'est en deux mille neuf (2009), c'est ça?

6 Q. **[173]** En deux mille neuf (2009), c'est ça.

7 R. Oui, c'est ça.

8 Q. **[174]** Bon. Alors, pour avoir fait l'exercice, là,  
9 moi, j'en ai retrouvé deux. Est-ce que... à votre  
10 souvenir, vous nous dites trois ou quatre. Mais,  
11 des contrats comme tels, pas des appels de  
12 qualification, mais des contrats comme tels, c'est  
13 possible qu'il y en ait deux.

14 R. Il me semble c'était deux ou trois, là, peut-être  
15 même...

16 Q. **[175]** Deux ou trois.

17 R. ... au début des années deux mille (2000), de  
18 mémoire, peut-être un ou deux, là. Mais, je pense,  
19 ça faisait ça, trois ou quatre, plus celui qu'on a  
20 parlé tantôt et un en deux mille neuf (2009).

21 Q. **[176]** Bien. J'ai aussi compté, Monsieur Lalonde -  
22 et je pense que vous pouvez faire le calcul comme  
23 moi là - j'ai aussi compté qu'outre ces deux  
24 contrats-là que vous avez obtenus alors que  
25 monsieur Millaire était sur le comité, il y en a

1           soixante-quinze (75) autres par appel d'offres que  
2           vous avez obtenus, alors qu'il n'y était pas.

3           R. Exact.

4           Q. [177] C'est exact?

5           R. Hum, hum.

6           Q. [178] Alors, est-ce que votre calcul empirique  
7           n'est pas un peu boiteux? Il y en a deux qu'il est  
8           là, on s'entend, il y en a soixante-quinze (75) où  
9           il n'est pas là puis il les avez pareil?

10          R. Comme je l'ai dit tantôt, à partir du moment où on  
11          veut gagner un projet du ministère des Transports,  
12          il faut vraiment avoir une bonne équipe, présenter  
13          une bonne offre de service, et faire en sorte de,  
14          en établissant la meilleure équipe, de gagner. Et  
15          c'est ce qu'on a fait dans la plupart des cas.  
16          Parce que, comme vous avez pu le constater, j'ai  
17          beaucoup de consortiums avec différentes firmes, et  
18          on avait, on cherchait toujours l'équipe gagnante.  
19          Et on a eu la chance d'avoir des bonnes équipes et  
20          de gagner.

21                   Par contre, cette relation-là, qui avait  
22          été créée avec monsieur Millaire, à l'époque, par  
23          le biais de mon ex-associé, j'ai continué cette  
24          relation-là, et, évidemment, les moments où il  
25          était présent, ça nous a permis d'avoir, de nous

1           assurer davantage d'avoir ces contrats-là.

2       Q. [179] Mais, manifestement, là, vous le voyez avec  
3       moi, là, ça ne vous a pas procuré un avantage  
4       tellement énorme, là. On le voit dans les... On le  
5       voit dans la notation, là. Ce n'est pas lui qui  
6       vous a procuré un avantage. On le voit dans les  
7       contrats. Vous avez obtenu soixante-quinze (75)  
8       sans lui, et deux avec lui.

9       R. Plus que deux avec lui, là.

10      Q. [180] Les autres étaient des appels de  
11      qualification. On va en parler si vous voulez.

12      LA PRÉSIDENTE :

13      Q. [181] Mais, Maître, si la personne qui est payée  
14      s'aperçoit que sur le comité c'est son poulain qui  
15      va remporter, s'il ne veut pas que ça paraisse, il  
16      ne va pas mettre des notes très élevées. S'il sait  
17      qu'il va remporter.

18      Me BENOIT BOUCHER :

19      Vous avez compris, Madame la Commissaire, que les  
20      notes sont déjà attribuées par les membres avant  
21      qu'ils arrivent au comité. Alors il ne connaît pas  
22      les notes des autres avant d'arriver. Alors il ne  
23      peut pas savoir qui va gagner avant. Il ne peut pas  
24      savoir quel... qui sera favorisé parmi les autres.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parce que vous avez demandé tantôt s'il connaissait  
3 les notes...

4 Me BENOIT BOUCHER :

5 Il les connaît à...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 ... des autres personnes.

8 Me BENOIT BOUCHER :

9 À son arrivée au comité. Pas avant. Et ces notes  
10 sont déjà attribuées.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Bon.

13 Me BENOIT BOUCHER :

14 Q. **[182]** On a...

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Parce que, dans ce cas-là, est-ce que vous pouvez  
17 expliquer que veut dire la colonne « Consensus »  
18 dans le tableau que vous nous avez montré tout à  
19 l'heure? Donc, je comprends que chacun arrive avec  
20 sa note, là, qu'il a pu faire, puis là vous avez,  
21 dans votre dernière, vous avez « Consensus ». Donc,  
22 il se fait une discussion entre les membres du  
23 comité, là.

24 Me BENOIT BOUCHER :

25 C'est ce qu'on a compris du témoignage de monsieur



1 (inaudible).

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 C'est parce que ce n'est pas juste une moyenne... À  
4 moins que ça soit tout simplement une moyenne  
5 arithmétique, mais ce n'est pas la moyenne. On met  
6 « Consensus ».

7 Me BENOIT BOUCHER :

8 C'est ce qu'on a compris.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Donc, c'est clair que monsieur Millaire discutait  
11 avec les autres, pouvaient apprendre un peu, là,  
12 dans la discussion, établir son consensus, et voir  
13 que si, dans les faits, tout le monde était plutôt  
14 favorable, il avait peut-être un peu moins besoin  
15 de parler pour les fins de l'établissement du  
16 consensus, possiblement.

17 Me BENOIT BOUCHER :

18 C'est possible. Tout est possible.

19 Q. **[183]** On n'a pas les appels de qualification dans  
20 ce document-ci. En tout cas, moi je ne les ai pas  
21 retrouvés.

22 R. O.K.

23 Q. **[184]** Peut-être, peut-être que vous pouvez faire  
24 une vérification rapide et nous dire si vous les  
25 voyez, vous. Je vois qu'il y a des contrats qui

1 font suite à des appels de qualification, mais je  
2 n'ai pas vu les appels de qualification là-dedans.

3 R. Moi, de mémoire, c'était peut-être un ou deux  
4 appels de qualification. De mémoire, là. Mais pas  
5 vraiment plus que ça.

6 Q. **[185]** Si je vous parle d'un en particulier, est-ce  
7 que vous allez être capable de vous le remémorer?

8 R. Vous pouvez essayer.

9 Q. **[186]** Je vais essayer. Je vais vous parler d'un  
10 appel de qualification, et je vous le dis le  
11 numéro, mais je ne pense pas que ça vous dise  
12 grand-chose, et vous ne le trouverez pas là-dedans,  
13 Monsieur Lalonde.

14 R. O.K.

15 Q. **[187]** Ils ne sont pas là. Le numéro, c'est le 8701-  
16 98-GA01, et la description est la suivante :  
17 Programme de contrat exécution sur demande,  
18 services professionnels, spécialité en génie  
19 routier, pour la région administrative de la  
20 Montérégie, et c'était en date du seize (16)  
21 décembre deux mille huit (2008). Est-ce que ça vous  
22 rappelle quelque chose, ou pas?

23 R. Parce que dans les projets de qualification, on  
24 était qualifié dans trois régions, et dans souvent  
25 trois disciplines. Puis ça revenait à tous les ans,

1            tous les deux ans, puis à tous les trois ans,  
2            dépendamment des... Ça fait que là, pour moi c'est  
3            un peu difficile de vous dire lequel par rapport  
4            aux autres, là.

5            Q. **[188]** O.K. Alors, même si je vous questionnais là-  
6            dessus, vous ne seriez pas en mesure de...

7            R. Non.

8            Q. **[189]** ... nous apporter un éclairage particulier.

9            R. Non. Non.

10          Q. **[190]** Bien. J'ai compris qu'en deux mille six  
11            (2006), ou jusqu'en deux mille six (2006), c'est  
12            monsieur Thibodeau qui transigeait avec monsieur  
13            Millaire.

14          R. Oui.

15          Q. **[191]** Vous, avant deux mille six (2006), est-ce que  
16            vous saviez, est-ce que vous étiez au courant de ce  
17            qui se tramait entre monsieur Thibodeau et monsieur  
18            Millaire?

19          R. Absolument. Absolument. Monsieur Thibodeau,  
20            c'était... On était ensemble, comme associés, avec  
21            René Séguin à ce moment-là. On venait de commencer  
22            la restructuration. Donc, effectivement.

23          Q. **[192]** Je vous suggère que... Je vous suggère qu'au  
24            moment où il y a la passation des pouvoirs entre  
25            monsieur Thibodeau et vous, là, il y avait quand

1 même un choix qui s'offrait à vous?

2 R. Oui.

3 Q. **[193]** Continuer ou ne pas continuer avec monsieur  
4 Millaire, n'est-ce pas?

5 R. Oui.

6 Q. **[194]** Pourquoi vous avez fait le mauvais choix?

7 R. J'ai fait un choix. Bien, en fait, disons que ça  
8 avait donné certains résultats jusqu'à présent,  
9 jusqu'à ce moment-là, et...

10 Q. **[195]** Vous pensiez?

11 R. Bien, on avait gagné quelques projets pendant qu'il  
12 était au comité de sélection. Je l'ai rencontré,  
13 comme je l'ai expliqué à la Commission, en disant :  
14 « Écoute, est-ce qu'on peut continuer à travailler  
15 ensemble, est-ce que tu es toujours à l'aise? »  
16 Parce qu'il aurait pu me dire non, aussi. Il m'a  
17 dit : « Écoute, moi j'ai deux amis, c'est Gilles  
18 Thibodeau puis Kasimir Olechnowicz, mais il dit, je  
19 suis prêt bien à continuer avec toi, en autant  
20 qu'on s'entende sur certaines modalités », puis on  
21 s'était entendu. Comme je vous disais, un pour cent  
22 (1 %), un point vingt-cinq pour cent (1,25 %) sur  
23 la suite. Puis j'ai dit : « Est-ce qu'on peut  
24 s'assurer si sur les comités tu es en mesure de? »  
25 Il a dit : « Écoute, quand je suis là, je fais mon

1 travail, puis... »

2 Q. **[196]** Monsieur Lalonde, je ne veux pas vous  
3 interrompre, je comprends bien ses motivations à  
4 lui. Ce que je vous demande à vous, c'est que vous  
5 aviez un choix en deux mille six (2006) de  
6 continuer ou de ne pas continuer avec lui.

7 R. J'ai décidé de continuer.

8 Q. **[197]** Et je vous demande pourquoi vous avez  
9 continué? D'abord, vous m'avez repris. Je vous ai  
10 dit : « Vous avez fait le mauvais choix », vous  
11 m'avez repris. Est-ce que vous considérez que vous  
12 avez fait le bon choix?

13 R. J'ai fait le choix de continuer, parce qu'il y  
14 avait une relation qui avait été établie, ça  
15 semblait donner des résultats, et je me disais, bon  
16 bien, elle est là, je continue. C'est peut-être un  
17 mauvais choix, mais j'avais décidé de le faire puis  
18 de continuer.

19 Q. **[198]** Je vous suggère, Monsieur Lalonde, qu'il y a  
20 un autre choix qui s'offrait à vous aussi. Vous  
21 connaissiez des gens au ministère des Transports,  
22 vous connaissiez beaucoup de personnes au ministère  
23 des Transports. Vous auriez pu aussi dénoncer  
24 monsieur Millaire. Est-ce que vous avez pensé à  
25 cette solution-là aussi, qui vous aurait soulagé

1 d'un fléau, et nous aussi?

2 R. Je regrette, malheureusement non.

3 Q. **[199]** Vous n'avez pas envisagé ça?

4 R. Non.

5 Q. **[200]** Je n'ai pas d'autres questions, je vous  
6 remercie. Merci, Monsieur Lalonde.

7 R. Je vous en prie.

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[201]** Au ministère des Transports, on choisit une  
10 firme uniquement à partir des critères de qualité,  
11 c'est uniquement la qualification. Diriez-vous que,  
12 avec votre expérience, que dans les faits ça  
13 fonctionne? C'est-à-dire, vraiment, c'est la firme  
14 la plus compétente qui se trouve à gagner, que le  
15 système a suffisamment de... permet suffisamment de  
16 discrimination entre les firmes pour en faire une  
17 évaluation à savoir si celle-ci est assez  
18 compétente, très compétente, et celle-là pas  
19 compétente? Comment vous voyez ça?

20 R. Moi je pense que l'analyse des différents critères  
21 est bien appropriée, parce que je regarde dans  
22 certains cas, dans des offres de service où on a  
23 fait équipe avec une firme, mettons en Montérégie,  
24 puis qu'on était les deux firmes présentes dans la  
25 région, donc on avait les meilleurs points de

1           proximité, ça fait que toutes les autres firmes qui  
2           étaient dans la sous-région ou limitrophe, bien ils  
3           perdaient des points de proximité. Ça fait que ça,  
4           déjà là, un point de proximité par rapport à une  
5           autre firme, il y a un facteur multiplicateur  
6           aussi, parce que c'est vingt (20), mais mettons si  
7           on le reporte sur cent (100)... en tout cas. Ça  
8           faisait en sorte que ça pouvait nous aider.

9                        Puis par la suite, si on avait réalisé des  
10           projets similaires dans le coin puis l'autre firme  
11           ensemble, bien ça nous donnait... en tout cas, une  
12           offre de service qu'on préparait était vraiment  
13           représentative et se collait parfaitement aux  
14           termes de référence. Ça fait que, on se disait, on  
15           a des fortes chances de gagner, même si les autres  
16           consortiums potentiels qui pouvaient se former dans  
17           la région étaient présents.

18                      Ça fait que les termes de référence, quand  
19           on a gagné, c'était représentatif de l'offre de  
20           service qu'on avait faite. Puis aux endroits où on  
21           n'a pas gagné, puis qu'on faisait l'analyse des  
22           résultats, parce qu'on demandait le pointage, bien  
23           on se rendait compte que c'est vrai que notre  
24           chargé de projet il n'était pas tout à fait. Mais  
25           on s'était dit, probablement qu'il va passer, mais

1 il n'avait pas passé, parce qu'il n'avait pas la  
2 capacité de l'expérience demandée, ou... Disons que  
3 ça demandait une expérience de dix (10) ans puis  
4 qu'on avait juste quelqu'un de huit ans, bien on se  
5 disait : « Bien, il a huit ans, mais il a fait  
6 beaucoup de choses », mais il n'avait pas dix (10)  
7 ans. Ça fait que les critères étaient quand même  
8 clairs.

9 Ça fait que moi je pense que les critères  
10 étaient appropriés et permettaient de faire des  
11 bons choix en fonction des membres des comités de  
12 sélection qui étaient présents.

13 Q. **[202]** Donc, avec votre grand nombre d'années  
14 d'expérience, nous comme citoyens on peut avoir la  
15 conviction que la firme qui est choisie, c'est la  
16 firme la plus compétente selon notre critère  
17 objectif. Et vous, quand vous allez donner de  
18 l'argent à un des membres d'un comité d'évaluation,  
19 c'était plus une petite garantie au cas où. Mais  
20 vous mettiez plus l'accent sur avoir la bonne  
21 équipe pour répondre aux critères?

22 R. Exact. Par contre, dans des projets très, très  
23 particuliers... Je conviens avec vous que les plus  
24 petits projets c'était peut-être plus simple, mais  
25 des grands projets particuliers comme exemple celui



1 qu'on a parlé tantôt, bien on savait qu'on était  
2 probablement peu de firmes qui auraient présenté  
3 une offre de service, et puis que la ligne était  
4 mince entre les pointages. Parce que j'ai déjà vu à  
5 certains moment gagner un projet par deux dixièmes  
6 (2/10) de point. Et ça, ça veut dire que la ligne  
7 est mince dans les points.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[203]** Alors, c'était là qu'était votre avantage de  
10 corrompre une personne qui était sur le comité de  
11 sélection.

12 R. Oui.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[204]** Est-ce que vous avez déjà vu des comités de  
15 sélection où ce monsieur en faisait partie et où  
16 vous avez perdu le contrat? Est-ce que vous avez  
17 déjà, vous n'avez pas gagné? Est-ce que c'est  
18 arrivé?

19 R. Je crois que oui. Je crois que oui, parce qu'en  
20 même temps, même s'il a un travail à faire, il n'en  
21 demeure pas moins qu'il y a d'autres membres du  
22 comité autour de la table puis il y en a qui  
23 tiennent à leurs idées puis à un moment donné le  
24 consensus il faut qu'il se fasse puis si le  
25 consensus se fait d'une certaine façon, bien à un

1 moment donné tout membre n'a pas le choix de se  
2 rallier autrement la chicane va pogner autour de la  
3 table.

4 Q. [205] Est-ce que vous avez le souvenir que c'est  
5 dans cette occasion-là que vous avez perdu malgré  
6 le fait qu'il était présent au comité, vous avez  
7 rémunéré de quelconque façon son pointage. Pas du  
8 tout? Sur une chose tout à fait autre, certaines  
9 personnes nous disent que dans ces grilles-là, ce  
10 qui manque c'est un peu l'expérience antérieure  
11 connue avec une firme ou avec un entrepreneur par  
12 exemple.

13 Est-ce que dans la grille on fait  
14 suffisamment place à l'expérience passée qu'on a  
15 connu avec une firme? Par exemple, votre firme a  
16 fait une mauvaise évaluation d'un entrepreneur,  
17 Panthère ici, est-ce que c'est fréquent qu'on fait  
18 des mauvaises évaluations? Parce que c'est quand  
19 même beaucoup de trouble, on doit affronter un peu  
20 les commentaires de l'autre qui n'est pas content  
21 des mauvaises notes qu'on lui donne. Est-ce que  
22 c'est fréquent que vous avez fait de telles  
23 évaluations négatives? Et est-ce que ces  
24 évaluations négatives sont suffisamment prises en  
25 compte dans le choix futur de ces entrepreneurs ou

1 de ces firmes-là dans le futur?

2 R. Vous avez plusieurs questions mais disons que par  
3 rapport à l'entrepreneur, c'est sûr, comme je vous  
4 dis, dans notre cas à nous ça nous est arrivé une  
5 fois d'en faire une. À ma souvenance je ne me  
6 souviens pas qu'on en ait fait d'autres. On avait  
7 déjà eu des problèmes avec certains entrepreneurs  
8 dans certains cas mais à un moment donné on a  
9 réussi à s'en sortir. C'est juste que ce n'est pas  
10 facile, le problème que ça nous cause c'est que le  
11 chantier peut s'étirer, les honoraires qu'on avait  
12 négocié ne sont pas suffisants, il faut en  
13 redemander de nouveau. Tout ça, ça complique les  
14 choses.

15 Mais si on revient aux critères,  
16 effectivement il me revient une chose importante  
17 quand je parlais que le fait d'essayer de  
18 travailler au ministère des Transports ce n'était  
19 pas toujours évident, la reconnaissance de  
20 l'expérience des projets similaires, c'est sûr que  
21 s'il y a la reconnaissance des projets similaires  
22 au ministère des Transports, puis tu n'as jamais  
23 travaillé au ministère des Transports, c'est sûr  
24 que tant que tu n'en as pas fait un ou deux en  
25 qualification dans d'autres projets c'est difficile

1 de se qualifier. Si ce critère-là, exemple,  
2 permettait d'être ouvert à l'expérience de projets  
3 similaires mais pas juste au ministère des  
4 Transports, entre autres là, je donne un exemple,  
5 peut-être que ça aussi ça pourrait permettre la  
6 relève de d'autres firmes aussi dans le processus.  
7 Ça fait qu'il y a peut-être certains critères comme  
8 ça qui pourraient être bonifiés avec des projets  
9 comparables parce que faire de l'ingénierie dans un  
10 projet au ministère des Transports et dans un  
11 projet de même envergure mais d'un autre donneur  
12 d'ouvrage, je conviens que ce n'est pas  
13 nécessairement les mêmes devis, les mêmes... Mais  
14 l'ingénierie proprement dite, l'ingénierie c'est du  
15 génie. À ce moment-là il est peut-être possible de  
16 bonifier les termes de référence pour permettre une  
17 certaine relève puis permettre à d'autres firmes là  
18 qui n'ont pas la chance de travailler au ministère  
19 d'entrer dans ce marché-là, d'avoir plus de firmes  
20 dans le fond.

21 Q. **[206]** Le ministère depuis quelques temps prend  
22 l'approche des appels d'offres régionalisés, ça  
23 fait un certain nombre d'années je pense qu'il le  
24 fait?

25 R. Oui.

1 Q. **[207]** Ça n'a pas toujours été le cas. Lorsqu'on va  
2 en appel d'offres régionalisé bon, ça a l'avantage  
3 de faire affaire avec les firmes de la région mais  
4 ça diminue le nombre de firmes potentielles que si  
5 on a un appel d'offres qu'on ouvre à toute la  
6 province. Est-ce que cette approche-là d'appel  
7 d'offres régionalisés a pu donner plus de potentiel  
8 à collusion possible à l'intérieur des firmes  
9 présentes dans la région?

10 R. Je ne dirais pas de collusion, Monsieur le  
11 Commissaire, parce que ça ça a été implanté, puis  
12 je pense que c'était vraiment une belle solution  
13 pour mettre aux firmes de région de collaborer aux  
14 projets du ministère des Transports parce que...

15 Q. **[208]** La collaboration quand c'est un peu trop fort  
16 ça penche de l'autre côté mais vous ne pensez pas  
17 que...

18 R. D'être partenaires dans les projets parce que ce  
19 qui arrive c'est que si on met un appel d'offres  
20 public puis on met les critères élevés, les firmes  
21 régionales n'auront pas la capacité de gagner là.  
22 Ça va être les grandes firmes. À ce moment-là c'est  
23 quoi l'opportunité de permettre aux firmes  
24 régionales de participer, d'assurer le  
25 développement économique en même temps là. Ça fait

1 que ça a eu l'effet que les firmes régionalisées  
2 avaient un avantage au niveau du pointage de  
3 proximité puis, en même temps, ça nous donnait  
4 l'opportunité aussi de dire aux grandes firmes  
5 « Écoutez, on a besoin de vous, vous savez qu'on  
6 est proche, est-ce qu'on peut faire équipe ensemble  
7 puis ça va nous donner l'opportunité de gagner un  
8 projet et de nous permettre, nous, de travailler.  
9 Ça a permis aussi de faire des projets dans nos  
10 régions.

11 Comme exemple, j'avais parlé des projets  
12 dans la région des Laurentides où il y a eu trois,  
13 quatre projets le long de l'autoroute 15 en avant  
14 de nos bureaux. Écoutez, ça a été une opportunité  
15 pour nous de faire des consortiums puis de faire  
16 les projets. Puis, il y avait quand même d'autres  
17 firmes dans la région, on était huit ou neuf  
18 firmes. Ça fait que les autres firmes ont eu  
19 l'opportunité de présenter des offres également,  
20 mais on avait quand même de la belle expérience de  
21 notre côté et les firmes avec lesquelles on était,  
22 ça nous a permis de gagner des projets et c'est  
23 pareil à travers le Québec.

24 Par contre, la qualification, ça, c'est  
25 l'autre volet, les mandats de qualification, bien,

1 les firmes qui sont qualifiées, bien, ont des  
2 mandats en fonction... mettons à l'époque,  
3 c'étaient deux cent mille dollars (200 000 \$) et de  
4 gré-à-gré la surveillance, comme je vous  
5 l'expliquais. Ça, ça permettait aussi aux firmes de  
6 se bâtir une crédibilité, comme je l'ai expliqué,  
7 et de, par la suite, pouvoir présenter des offres  
8 de service dans des appels régionalisés ou des  
9 appels de plus grande envergure. Ça fait que c'est  
10 positif tout ça.

11 Q. **[209]** Donc, votre expérience, ce n'est pas  
12 vraiment... ça n'a pas mené à une plus grande  
13 collusion dans...

14 R. Non. Non, non.

15 Q. **[210]** ... la région. Peut-être une dernière  
16 question, mais ça vise plus le ministère des  
17 Transports. J'ai vu des données contractuelles. Le  
18 ministère des Transports, comme vous avez  
19 mentionné, va rarement en appel d'offres sur  
20 invitation, mais je pense qu'il y va parfois. Est-  
21 ce que vous pouvez vérifier avec des gens du  
22 ministère des Transports s'il existe des appels  
23 d'offres sur invitation et où les soumissionnaires  
24 ont été des consortiums? Est-ce qu'il est possible  
25 de demander aux gens du Transport de vérifier ceci?

1 Me BENOIT BOUCHER :

2 Je suis certain qu'ils ont déjà entendu votre  
3 demande.

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Très bien. Merci beaucoup.

6 Me BENOIT BOUCHER :

7 Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Maître St-Jean.

10

11 \_\_\_\_\_  
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARTIN ST-JEAN :

12 Q. **[211]** Bon matin. Bon matin, Monsieur Lalonde.

13 Martin St-Jean, je suis l'avocat pour la Ville de  
14 Montréal, l'administration publique de la Ville de  
15 Montréal...

16 R. Bonjour.

17 Q. **[212]** ... et j'ai quelques questions pour vous  
18 suite à votre témoignage sur certains points en  
19 particulier. Dans un premier temps, j'aimerais  
20 évacuer certaines questions de sémantique peut-être  
21 parce que vous avez fait référence, dans le cadre  
22 de votre témoignage, au fait que vous étiez  
23 accommodant et que vous permettiez à des  
24 entrepreneurs et à d'autres parties de s'accomplir.  
25 Et moi, ce que je comprends, c'est que lorsque vous



1 nous dites que vous êtes accommodant, vous vous  
2 faites complice, essentiellement, de gestes qui  
3 sont en dehors de la Loi.

4 R. Mais, en fait, si on établit un... comme je l'ai  
5 expliqué d'ailleurs, un partenariat avec  
6 l'entrepreneur pour réaliser un projet de...  
7 ensemble, effectivement on devient... on devient  
8 complice, j'en conviens.

9 Q. **[213]** Quand on parle de faux extra et d'accommoder  
10 un entrepreneur pour de faux extra ou des extra qui  
11 sont gonflés et que vous vous dites accommodant,  
12 vous vous faites complice d'un vol de deniers  
13 publics. Appelons... madame la commissaire tout à  
14 l'heure disait...

15 R. Non.

16 Q. **[214]** ... « on va appeler une chaise, une chaise ».

17 R. Une chaise. Oui, oui. Je... oui.

18 Q. **[215]** Bon.

19 R. C'est ça.

20 Q. **[216]** Et quand vous permettez à quelqu'un de  
21 s'accomplir, vous êtes également à ce moment-là  
22 complice de cet accomplissement-là.

23 R. Absolument.

24 Q. **[217]** D'accord. Quand on parle des trois pour cent  
25 (3 %) que vous avez remis à monsieur Trépanier ou à

1 Union Montréal, selon le cas, ce sont trois pour  
2 cent (3 %) ça que vous collectiez dans une liste de  
3 contrats qu'on a vu ensemble...

4 R. Hum, hum.

5 Q. **[218]** ... il y a deux jours. J'aimerais peut-être  
6 qu'on regarde la pièce 33P-368 ensemble. Vous avez  
7 noté environ... la pièce va vous être présentée à  
8 l'écran dans un instant, mais entre-temps vous nous  
9 avez mentionné que, de cette pièce-là, de cette  
10 liste-là, il y avait effectivement neuf contrats  
11 dans lesquels vous aviez remis une ristourne de  
12 trois pour cent (3 %)...

13 R. Oui.

14 Q. **[219]** ... à monsieur Trépanier.

15 R. Oui.

16 Q. **[220]** On se comprend, dans ces dossiers-là où vous  
17 avez remis trois pour cent (3 %) de la valeur du  
18 contrat qui vous était octroyé, vous avez travaillé  
19 de connivence avec l'entrepreneur pour gonfler ou,  
20 à tout le moins, fermer les yeux sur certains  
21 extra, certaines quantités qui apparaissaient aux  
22 bordereaux des travaux réalisés. C'est dans ces  
23 contrats-là...

24 R. Entre autres.

25 Q. **[221]** Entre autres, mais spécifiquement dans ceux-

1           là.

2           R. Entre autres, oui.

3           Q. **[222]** Je comprends qu'il y a « entre autres », il  
4           peut y en avoir d'autres, mais dans les neuf ici...  
5           Disons qu'il y a une corrélation. Si vous aviez à  
6           payer trois pour cent (3 %), vous faisiez gonfler  
7           l'enveloppe dans ce contrat-là, c'est ça?

8           R. C'étaient plusieurs contrats là. Il faut comprendre  
9           que dans ces contrats-là, étant des mandats cadres  
10          comme je l'avais expliqué, des mandats cadres, ça  
11          voulait dire qu'on avait une enveloppe pour le  
12          projet et à chaque fois qu'il y avait un projet qui  
13          nous était donné on établissait les honoraires. Ça  
14          fait qu'il se faisait un projet, deux projets,  
15          trois projets et jusqu'à temps que l'enveloppe soit  
16          épuisée. Ça fait que cette enveloppe-là totale,  
17          bien, il y a eu plusieurs petits projets à  
18          l'intérieur de cette enveloppe.

19          Q. **[223]** Prenons, à titre d'exemple, le troisième des  
20          contrats dans lequel vous auriez payé une... une  
21          cote de trois pour cent (3 %) au parti Union  
22          Montréal ou à monsieur Trépanier là, c'est le  
23          quatrième avant-dernier de la liste là. On voit :  
24                            Consortium Dessau, Séguin, Claulac  
25          Vers le bas de la page, Madame Blanchette. Bon.

1           Alors votre part du gâteau, vous, était... On peut  
2           arrêter. Était d'un million cinq cent quarante-cinq  
3           mille (1 545 000 \$) dans ce dossier-là.

4           R. C'est ça.

5           Q. **[224]** C'est ce que je dois comprendre? Donc, vous  
6           avez payé trois pour cent (3 %), et ça c'est un cas  
7           type d'un contrat valise, d'un contrat cadre, dans  
8           lequel va venir s'insérer, pour les entrepreneurs,  
9           différents sous-projets.

10          R. Oui.

11          Q. **[225]** Je comprends bien?

12          R. Exact.

13          Q. **[226]** Alors vous, vous avez payé le trois pour cent  
14          (3 %) sur le million cinq cent mille (1 500 000 \$),  
15          et ce qu'on doit comprendre, c'est qu'en regardant  
16          dans nos dossiers à la Ville de Montréal, les  
17          différents sous-projets, vous avez travaillé de  
18          connivence avec les entrepreneurs pour pouvoir  
19          financer ce paiement-là à Union Montréal et à  
20          Bernard Trépanier.

21          R. Oui.

22          Q. **[227]** Maintenant, étiez-vous au courant que les  
23          entrepreneurs avec qui vous agissiez de connivence  
24          payaient également une cote de trois pour cent  
25          (3 %) à monsieur Trépanier?

1 R. Monsieur... Monsieur Milioto m'en avait déjà glissé  
2 un mot, là, qu'eux aussi avaient un trois pour cent  
3 (3 %) à verser sur leurs travaux.

4 Q. **[228]** Et est-ce que c'était, cette information-là  
5 que vous aviez de monsieur Milioto, elle était  
6 spécifique à monsieur Milioto, ou c'était plus  
7 général à l'ensemble des entrepreneurs?

8 R. Il m'avait parlé de l'ensemble des entrepreneurs.

9 Q. **[229]** Bon. Et dans le cadre de vos conversations  
10 avec monsieur Trépanier, ce n'est pas quelque chose  
11 qui a été discuté?

12 R. Le...

13 Q. **[230]** Le trois pour cent (3 %) que les  
14 entrepreneurs pouvaient être appelés à payer?

15 R. Ah, il m'en a peut-être parlé aussi, que les  
16 entrepreneurs étaient sollicités de la même façon,  
17 là.

18 Q. **[231]** Conversation que vous auriez eue avec  
19 monsieur Zampino?

20 R. Non. C'était avec monsieur Trépanier.

21 Q. **[232]** Vous avez également témoigné à l'effet que  
22 vous aviez rencontré monsieur Marcil, dans le cadre  
23 de ce stratagème-là?

24 R. Oui.

25 Q. **[233]** Est-ce que monsieur Marcil en a discuté avec

1 vous?

2 R. Non. Parce qu'on n'avait pas parlé du trois pour  
3 cent (3 %).

4 Q. **[234]** Maintenant, moi, ce qui m'intéresse  
5 énormément, c'est lorsque vous travaillez sur un  
6 projet, votre mandataire... votre mandant plutôt,  
7 la Ville de Montréal, vous met également en contact  
8 avec un de ses employés pour faire le suivi des  
9 travaux. Vous avez... Je parle de vous, là, peut-  
10 être pas vous spécifiquement, Monsieur...

11 R. Non, c'est ça, effectivement.

12 Q. **[235]** ... Monsieur Lalonde, mais Groupe Séguin et  
13 par la suite Génies. Vos chargés de projet sont en  
14 lien direct avec des responsables à la Ville...

15 R. Oui.

16 Q. **[236]** ... pour chacun des sous-projets, ou chacun  
17 des projets en titre, là, qui vous ont été confiés.  
18 Ce gonflement d'enveloppe budgétaire, ou enfin de  
19 postes budgétaires pour pouvoir soutirer de  
20 l'argent liquide, est-ce que c'est quelque chose  
21 qui était porté à l'attention de fonctionnaires de  
22 la Ville, d'ingénieurs à la Ville de Montréal?

23 R. Non. Non.

24 Q. **[237]** Vous me dites non?

25 R. Je veux dire, dans notre cas, ce qu'on faisait,

1 nous, c'est qu'on faisait nos plans et devis, notre  
2 surveillance des travaux, comme je l'ai expliqué,  
3 et on présentait nos dossiers aux représentants de  
4 la Ville, dossiers de recommandation de paiement  
5 pour les entrepreneurs, qui étaient à l'intérieur  
6 de l'enveloppe, avec des travaux imprévus, comme  
7 j'ai expliqué, qui étaient présentés, à l'occasion  
8 des fois c'était discuté, puis c'était recommandé.  
9 Puis c'était exécuté par les fonctionnaires.

10 Q. **[238]** Et j'imagine que la façon de faire, c'était,  
11 un peu comme vous l'avez dite, et un peu comme  
12 d'autres témoins l'ont dit, c'est qu'il y a des  
13 zones de tolérance à certains postes, et on  
14 s'assurait de ne pas sortir de ces zones de  
15 tolérance-là.

16 R. C'est ça.

17 Q. **[239]** Ça se faisait en catimini, essentiellement.

18 R. Ça se faisait, dans... Comme je l'ai expliqué  
19 également, chaque dossier était préparé, et il y a  
20 des choses, comme j'ai expliqué, exemple quand on  
21 parlait de longueur de tuyau, mettons, qui va d'un  
22 point A à un point B, il ne peut pas être plus  
23 long, le tuyau, il va d'un point A à point B. Donc,  
24 c'était sur des... souvent sur des éléments qui  
25 étaient plus imprécis, plus intangibles, où à ce

1 moment-là il y avait une certaine tolérance dans la  
2 façon de faire.

3 Q. **[240]** O.K. Si on prend, parce qu'on en a déjà  
4 discuté, l'exemple du... sur Sherbrooke, dans  
5 l'est, là. C'est-à-dire le... le collecteur?

6 R. Oui.

7 Q. **[241]** Monsieur Zambito nous avait... avait témoigné  
8 à l'effet qu'un des postes où on avait pu peut-être  
9 faire preuve d'imagination, c'était dans le coulage  
10 de béton en tranchée, sur les quantités de roc qui  
11 devaient être excavées, le remplissage requis.  
12 Alors, des choses qui sont, une fois les travaux  
13 terminés, très difficiles de vérifier.

14 R. Exactement.

15 Q. **[242]** O.K. Et j'imagine que dans les offres de  
16 service que vous faites à la Ville, ou dans votre  
17 approche client, votre probité, et le fait qu'on  
18 peut faire confiance à Groupe Séguin et par la  
19 suite à Génius, est au coeur même de la  
20 présentation au niveau de la grille d'évaluation.

21 R. Je ne comprends pas votre question, de la grille  
22 d'évaluation de...

23 Q. **[243]** Bien, c'est-à-dire que...

24 R. Ah, dans les appels d'offres.

25 Q. **[244]** Dans les appels d'offres. Vous avez...



1 L'historique de mandats avec la Ville de Montréal  
2 est clairement un des critères?

3 R. Oui.

4 Q. **[245]** Et tout ça maquillé, un client est en droit  
5 de s'attendre à ce que son mandant, sa firme  
6 d'ingénieurs-conseils ait à coeur ses intérêts, et  
7 que les documents qui lui sont remis soient le  
8 reflet de la vérité?

9 R. Les documents, comme je l'ai déjà dit, étaient le  
10 reflet de ce qui nous était demandé en termes de  
11 qualité. On a toujours préparé des plans et devis  
12 qui correspondaient à ce qui était demandé, et même  
13 supérieurs à ce qui était demandé, et on a toujours  
14 fait aucun compromis sur la qualité des projets, en  
15 fonction de ce qui nous était demandé.

16 Q. **[246]** Je ne vous parle pas au niveau de la qualité,  
17 je vous parle au niveau du quantum des travaux.  
18 Quand vous remettez vos bordereaux à la fin pour  
19 approbation pour paiement, ce n'est pas décelable  
20 qu'il y a une fraude là-dedans et que c'est gonflé?

21 R. Bien, ça demeurerait toujours à l'intérieur de  
22 l'enveloppe de façon...

23 Q. **[247]** Alors, c'est exact, ce n'est pas décelable?  
24 C'est fait pour cacher? Il y a un mensonge dans ces  
25 documents-là qui sont remis?

1 R. Oui.

2 Q. **[248]** Et outre d'avoir quelqu'un qui vous suit au  
3 pas sur le terrain et qui vérifie et contre-vérifie  
4 constamment toute et chacune des mesures et des  
5 quantités que vous prenez en note, il est  
6 impossible pour la Ville, dans un contexte comme  
7 celui-là, de se prémunir?

8 R. C'est extrêmement difficile. Non, effectivement,  
9 c'est extrêmement difficile de le faire. C'est sûr  
10 que tous nos documents étaient discutés avec les  
11 fonctionnaires de la Ville dans la préparation des  
12 plans et devis. Les quantités qui sont prévues, les  
13 gens nous « challengeaient » sur ça, parce que dans  
14 le fond tu ne peux pas mettre deux fois la longueur  
15 de tuyau dans une rue alors que c'est cent mètres  
16 (100 m), là. Ça fait que les quantités, les  
17 éléments qu'on mettait...

18 Q. **[249]** Mais Monsieur Lalonde, vous revenez sur les  
19 longueurs de tuyaux, et on sait que ce n'est pas là  
20 que ça se passait.

21 R. D'accord. Mais je donnais l'exemple. Ce que je  
22 voulais dire, c'est que dans ces cas-là, vous  
23 comprenez que ces quantités-là sont  
24 « challengées », mais quand on prend des quantités  
25 de roc, on les évalue en fonction des sondages,

1           puis on est obligés de se mettre une prévision,  
2           parce qu'il peut arriver qu'entre deux sondages il  
3           y ait une variation de roc. Puis on ne veut pas se  
4           faire prendre avec ça lorsque vient le temps de  
5           faire le décompte à l'entrepreneur puis de dépasser  
6           les montants. On se ferait reprocher de ne pas être  
7           prévoyants. Cependant, c'est là que ça nous donnait  
8           la marge de manoeuvre.

9           Q. **[250]** La latitude?

10          R. C'est ça.

11          Q. **[251]** O.K. Alors, essentiellement, dans la mesure  
12          où la bonne foi se présume, là, et vous avez une  
13          discussion et une relation de longue date avec les  
14          ingénieurs et les représentants de la Ville, on ne  
15          devrait pas douté, dans un contexte où on fait  
16          affaire avec des professionnels régis par un code  
17          de déontologie, douter des données et des documents  
18          qui nous sont remis?

19          R. Exact.

20          LA PRÉSIDENTE :

21          Vous me permettez?

22          Me MARTIN ST-JEAN :

23          Certainement.

24          LA PRÉSIDENTE :

25          Je vais saisir la balle.

1 Q. **[252]** Dans cette optique-là, est-ce que vous pouvez  
2 nous dire ou nous donner des pistes de solutions  
3 pour éviter que ces choses-là ne se reproduisent?  
4 Qu'est-ce que le Ministère devrait faire pour  
5 éviter de se faire frauder?

6 Me MARTIN ST-JEAN :

7 Ou la Ville de Montréal.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[253]** Ou la Ville de Montréal?

10 R. Qu'est-ce que je vous dirais? Bien, en fait, ce  
11 qu'il faut...

12 Q. **[254]** Outre le fait d'avoir évidemment des  
13 fonctionnaires honnêtes, quelle serait la chose à  
14 faire pour ne pas...

15 Me DENIS GALLANT :

16 Bien, je veux juste, si vous me permettez, sur  
17 votre dernière intervention, « outre que d'avoir  
18 des fonctionnaires honnêtes », j'aimerais quand  
19 même qu'il soit établi que la vaste majorité des  
20 fonctionnaires sont honnêtes, et que les cas qu'on  
21 a eus sont des cas d'exception. Et par ailleurs,  
22 que les cas qu'on a eus à date ne sont pas ceux qui  
23 ont été en contact avec monsieur Lalonde et ses  
24 sbires.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je veux bien, Maître. Je veux bien, mais c'est une  
3 partie du problème, là.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Il y a plusieurs problèmes.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui. Tout à fait. Tout à fait.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Et c'est pour ça qu'il y a une commission  
10 d'enquête, aussi.

11 R. En fait, la première chose, c'est un peu à nous  
12 aussi de se reprendre en main dans le contexte et  
13 d'agir différemment. Je pense que ça, c'est un des  
14 éléments, et je le reconnais. Parce que depuis deux  
15 mille neuf (2009), comme je l'ai expliqué, on est  
16 revenus un peu dans des façons de faire beaucoup  
17 plus raisonnables, parce que le contexte a changé.  
18 Mais le fait qu'il y ait davantage une bonne  
19 relation avec les fonctionnaires de Montréal,  
20 notamment, et puis que ces gens-là, on peut se  
21 « challenger », ce qu'on fait, nos quantités, et  
22 tout ça, que par la suite, au niveau de la  
23 surveillance de chantier qu'il y ait un challenge,  
24 parce qu'il y a certains secteurs à Montréal où le  
25 challenge est peut-être plus important que dans

1 d'autres départements. Ça fait que peut-être qu'il  
2 faudrait renforcer davantage l'approche  
3 partenariat. Peut-être que dans certains  
4 départements il n'y avait pas suffisamment  
5 d'ingénieurs à l'interne pour pouvoir  
6 « challenger » les ingénieurs-conseils, tout ça.  
7 Dans le fond, ça prend vraiment une relation de  
8 travail ensemble où il y a des gens à l'interne qui  
9 ont la compétence de travailler sur les dossiers  
10 puis à l'externe aussi puis qu'on travaille  
11 davantage ensemble puis s'assurer, dans ce  
12 contexte-là, parce que j'en suis conscient que nous  
13 aussi on fait partie de la solution là, de  
14 travailler ensemble pour y arriver.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[255]** Et du problème pour l'instant.

17 R. Oui. Vous parlez de solution là mais du problème  
18 pour l'instant.

19 Me MARTIN ST-JEAN :

20 Q. **[256]** Mais à prime abord là, parce qu'on a de  
21 nombreuses lois, on a des orientations, on a  
22 différents encadrements qui sont là mais, à prime  
23 abord au départ, il faut s'attendre à ce que les  
24 gens soient honnêtes.

25 R. Oui.

1 Q. **[257]** Parce que le Code criminel existe, le Code de  
2 déontologie des ingénieurs existe, la Loi  
3 électorale existe et tout ça, dans la mesure où on  
4 décide d'oeuvrer en dehors de ce contexte-là, on a  
5 beau avoir toutes les législations, tous les  
6 encadrements, toutes les politiques.

7 R. Oui. Vous avez raison. Mais en même temps, comme je  
8 vous l'ai expliqué, tout le concept de sollicita-  
9 tion politique, financement politique, nous a amené  
10 à devenir un acteur, un ingénieur, il a d'autres  
11 rôles que ça, mais on s'est trouvés pris dans cette  
12 approche-là à laquelle on a adhéré. Mais on part du  
13 financement politique, on travaille avec des gens  
14 puis on essaie de trouver des façons, écoutez,  
15 c'est ça. Je l'admets mais c'était tout le  
16 contexte.

17 Q. **[258]** Sur ce contexte-là de financement politique,  
18 vous dites « Vous y avez adhéré. ». On pourrait  
19 parler longtemps là de savoir si c'est l'oeuf ou la  
20 poule là, qui a débuté quoi.

21 R. Hum, hum.

22 Q. **[259]** Mais on comprend qu'il y avait une situation  
23 problématique. Moi ce que je tente de comprendre  
24 également c'était dans le contexte où vous aviez  
25 établi un système de collusion entre les firmes

1 d'ingénierie que vous avez mentionnées, toutes  
2 celles essentiellement qui oeuvraient à Montréal  
3 pendant une période, à tout le moins, de quatre à  
4 cinq ans, deux mille quatre (2004) à deux mille  
5 neuf (2009), selon, dans la mesure où vous pouviez  
6 vous entendre ensemble pour présenter vos appels  
7 d'offres et, dans certains cas, même former des  
8 consortiums pour pallier à certaines lacunes au  
9 niveau des compétences...

10 R. Oui.

11 Q. **[260]** ... et du savoir, où était l'intérêt et où  
12 est la causalité entre le financement et l'octroi  
13 de contrats?

14 R. En fait, c'est que ça nous permettait, comme je  
15 l'ai dit également, de se rapprocher le plus  
16 possible du barème donc d'avoir des honoraires le  
17 plus près possible du barème, donc des honoraires  
18 un peu plus élevés que si on avait été en  
19 compétition.

20 Q. **[261]** Mais vous auriez pu faire ça sans par  
21 ailleurs verser des sommes faramineuses en  
22 financement politique illégal?

23 R. Mais disons que l'un n'allait pas sans l'autre. À  
24 partir du moment où on est sollicités financière-  
25 ment, politiquement, puis que là, les gens savent



1 bien que si on fait ça c'est parce qu'on a besoin  
2 d'argent pour y arriver, évidemment la façon de  
3 faire c'est de s'assurer que les firmes qui ont  
4 contribué puissent avoir des contrats de façon  
5 qu'il y ait un retour. C'est ça la façon.

6 Q. **[262]** Non, je comprends votre témoignage mais il me  
7 cause problème puis je vous explique pourquoi parce  
8 que si, puis essentiellement monsieur le  
9 Commissaire Renaud, monsieur le Commissaire  
10 Lachance, pardon, on se côtoie tellement, on  
11 devient familier...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Pas en dehors des audiences.

14 Me MARTIN ST-JEAN :

15 Q. **[263]** Non. Mais monsieur le Commissaire Lachance  
16 vous a posé la question la semaine dernière, est-ce  
17 que vous avez vu, de par ces contributions  
18 politiques-là, est-ce que ça c'est traduit par de  
19 plus nombreux contrats ou c'est parce que les  
20 programmes d'infrastructure étaient plus imposants  
21 dans ces années-là que vous avez eu plus de  
22 contrats? Et vous avez répondu « Bien on a eu plus  
23 de contrats parce qu'il y avait plus de 'job' ». ».

24 R. Puis qu'en même temps, on faisait le partage des  
25 contrats à l'intérieur des firmes d'ingénieurs que

1 j'ai nommé. C'est tous ces éléments-là ensemble qui  
2 ont donné ces résultats-là.

3 Q. **[264]** O.K. Mais il n'y a pas un dossier où  
4 spécifiquement vous pouvez nous dire « À Montréal,  
5 parce que j'ai donné trois pour cent (3 %) ou parce  
6 que j'ai fait une contribution politique j'ai eu  
7 tel dossier. ». Tout le monde le fait, vous le  
8 faites et la roue tourne ainsi mais...

9 R. Écoutez Monsieur...

10 Q. **[265]** ... vous n'avez pas de retour spécifique sur  
11 votre investissement?

12 R. Écoutez, bon, comme j'étais le porte-parole je suis  
13 en mesure de dire, bon, O.K., les mandats ont été  
14 partagés, que j'ai pu moi-même y trouver mon  
15 compte, et je pense que j'ai trouvé davantage de  
16 mandats que j'aurais pu en avoir à ce moment-là,  
17 donc je pense que tout le monde y a trouvé son  
18 compte, beaucoup plus que si ça avait été fait  
19 autrement.

20 Q. **[266]** Oui, mais ce que vous avez fait, de la  
21 collusion, entre firmes d'ingénierie, je comprends  
22 que vous l'avez fait en discutant avec monsieur  
23 Zampino, en discutant avec monsieur Trépanier,  
24 selon ce que je comprends, mais vous auriez pu  
25 également là... ces projets-là auraient été là et

1 vous auriez pu vous asseoir et simplement discuter  
2 entre ingénieurs ou firmes d'ingénierie et vous  
3 répartir la tarte.

4 R. Mais, disons que dès le départ, ça a commencé par  
5 le financement politique.

6 Q. **[267]** O.K. Au niveau des comités de sélection, de  
7 ce que je comprends de votre témoignage, monsieur  
8 Trépanier ou Zampino vous aurait dit que vous  
9 étiez... vous étiez pour avoir l'aide requise ou  
10 que les membres de votre groupe étaient pour avoir  
11 l'aide requise dans le cadre des comités de  
12 sélection. Comment ça fonctionnait les comités de  
13 sélection à la Ville de Montréal?

14 R. Dans les détails, je ne les connais pas, mais je  
15 sais qu'il y avait des gens qui étaient nommés en  
16 fonction d'un groupe de personnes qui avaient été  
17 identifiées.

18 Q. **[268]** Combien de gens sur un comité de sélection?

19 R. Je ne peux pas vous dire, on n'avait pas ces  
20 détails-là.

21 Q. **[269]** Vous ne pouvez pas dire qui non plus?

22 R. Non.

23 Q. **[270]** Le seul point de contact que vous avez eu  
24 avec ces comités de sélection-là, si je comprends  
25 bien, c'est monsieur Robert Marcil.

1 R. À un certain moment parce que...

2 Q. [271] À un certain moment...

3 R. ... avant que monsieur Marcil intervienne, avant  
4 ça, monsieur Trépanier me disait toujours : « Bon.  
5 Je m'occupe de ça, je vais reparler à monsieur  
6 Zampino puis, écoute, on va s'assurer que ça  
7 chemine ». Ça fait que je n'ai jamais su qui s'en  
8 occupait avant ça, mais par la suite ça a été  
9 monsieur Robert Marcil qui intervenait.

10 Q. [272] À quel moment que monsieur Marcil est  
11 intervenu pour la première fois, selon vous?

12 R. Je ne me souviens pas, peut-être deux mille six  
13 (2006), deux mille... dans ces environs-là là, je  
14 ne peux pas dire l'année exacte.

15 Q. [273] Et ça, est-ce que ce serait une période qui  
16 coïnciderait avec le moment où on vous a dit « il y  
17 a Robert Marcil que vous devez rencontrer pour lui  
18 remettre... » c'étaient deux mille ou trois mille  
19 dollars (2-3 000 \$) là.

20 R. C'est arrivé après, dans d'autres... dans d'autres  
21 événements.

22 Q. [274] O.K. Alors, c'est dans le cadre d'une  
23 conversation que monsieur Trépanier vous aurait  
24 dit...

25 R. Monsieur Trépanier.

1 Q. **[275]** ... « vous allez rencontrer ou vous allez  
2 maintenant faire... ».

3 R. Mais, on s'est rencontré, comme je l'ai dit, à  
4 quelques occasions là.

5 Q. **[276]** Pour d'autres dossiers ou pour d'autres  
6 raisons?

7 R. Pour d'autres dossiers, monsieur Trépanier, moi-  
8 même et monsieur Marcil. Et en même temps, des fois  
9 on parlait de projets, des fois on parlait des  
10 projets qui étaient en appel d'offres, puis je lui  
11 remettait l'information. Ça fait qu'il y a eu  
12 toutes sortes de rencontres là.

13 Q. **[277]** O.K. Cette somme, c'est deux mille dollars  
14 que vous auriez remis à monsieur Marcil?

15 R. Oui, au nom de monsieur Trépanier, mais c'était  
16 dans un dossier particulier là.

17 Q. **[278]** Et ce serait donc dans un des dix (10) ou  
18 neuf dossiers qu'on a à l'écran?

19 R. Non, non, parce que c'était dans un dossier  
20 d'arrondissement, géré par le central, mais  
21 d'arrondissement.

22 Q. **[279]** D'accord. Donc, vous n'aviez pas à payer le  
23 trois pour cent (3 %) dans...

24 R. Non.

25 Q. **[280]** O.K. Mais, vous avez également, par contre,

1 des dossiers ici dans lesquels vous n'aviez pas à  
2 payer le trois pour cent (3 %).

3 R. Exact, parce que ça faisait partie de mes... des  
4 mandats cadres que j'avais dans Pointe-aux-Trembles  
5 qui...

6 Q. **[281]** Des mandats cadres où ce n'étaient pas des  
7 travaux d'infrastructure.

8 R. Bien, dans certains cas, c'étaient... non, ce  
9 n'étaient pas des travaux d'infrastructure, mais  
10 c'étaient des travaux... c'est-à-dire ce n'étaient  
11 pas des travaux dans le cadre des programmes  
12 d'infrastructure, mais c'étaient des travaux  
13 d'infrastructure là, je ne veux pas jouer avec les  
14 mots, mais rattachés à des projets dans  
15 l'arrondissement, des projets dans le développement  
16 des infrastructures de Pointe-aux-Trembles.

17 Q. **[282]** O.K. Et le deux mille dollars (2 000 \$) en  
18 question, c'était Pointe-aux-Trembles?

19 R. C'était un des projets dans le secteur de Pointe-  
20 aux-Trembles, c'est ça.

21 Q. **[283]** O.K.

22 R. Mais, qui avait été fait par le central, l'appel  
23 d'offres.

24 Q. **[284]** Environ vers deux mille six (2006). Vous ne  
25 vous rappelez pas plus spécifiquement de quoi il

1 s'agissait?

2 R. Mais, pour le dossier qu'on parle, c'était plus  
3 tard là.

4 Q. **[285]** Le dossier dont on parle!

5 R. Le deux mille dollars (2 000 \$) que vous parlez...

6 Q. **[286]** Oui.

7 R. ... c'était plus en deux mille neuf (2009), si ma  
8 mémoire est bonne, c'était plus tard, deux mille  
9 huit (2008), deux mille neuf (2009).

10 Q. **[287]** O.K.

11 R. En tout cas, il faudrait voir avec les pièces qu'on  
12 avait validées là.

13 Q. **[288]** Deux mille huit (2008), deux mille neuf  
14 (2009). Donc, le dossier du deux mille dollars  
15 (2 000 \$), c'est deux mille huit (2008), deux mille  
16 neuf (2009), selon ce que je comprends. Et c'est  
17 dans Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles.

18 R. Oui, Pointe-aux-Trembles.

19 Q. **[289]** Est-ce que vous avez une idée de... Excusez-  
20 moi. Bien, écoutez, je ne poserai pas la question,  
21 Maître Gallant vient de répondre à ma question.  
22 Alors, peut-être pour confirmer là et qu'on l'ait,  
23 Maître Gallant vient de me remettre un dossier. On  
24 parle d'une résolution du comité exécutif. Je vais  
25 lire là la description, essentiellement c'est sur

1 la rue de Clichy, ce serait ça?

2 R. C'est ça.

3 Q. **[290]** Entre la cinquante-septième (54ième) avenue  
4 et l'extrémité est, ainsi que dans la cinquante-  
5 huitième (58ième) et soixantième (60ième) avenues  
6 dans la rue de Clichy et le boulevard Guin, donc  
7 une résolution du cinq (5) août deux mille neuf  
8 (2009).

9 R. Exact.

10 Q. **[291]** Si vous me permettez juste un pendant que  
11 j'ai...

12 Me DENIS GALLANT :

13 Voulez-vous qu'on prenne la pause et vous  
14 pourriez... il est onze heures (11 h).

15 Me MARTIN ST-JEAN :

16 Oui, certainement. Certainement. Il est onze heures  
17 (11 h), peut-être si vous me permettez une pause,  
18 oui...

19 Me DENIS GALLANT :

20 Avec plaisir.

21 Me MARTIN ST-JEAN :

22 Plutôt que de faire ça...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Est-ce que d'autres personnes auront un contre-  
25 interrogatoire avec monsieur Lalonde par la suite?



1 Maître Décary.

2 Me MICHEL DÉCARY :

3 Non, Madame la Présidente.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci.

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7 REPRISE DE L'AUDIENCE

8

9 \_\_\_\_\_  
MADAME LA GREFFIÈRE :

10 Monsieur Lalonde, vous êtes sous le même serment.

11 R. Merci.

12 Me MARTIN ST-JEAN :

13 Q. **[292]** Monsieur Lalonde, on s'est quitté, avant la  
14 pause, sur le dossier de la rue de Clichy...

15 R. Oui.

16 Q. **[293]** ... et l'implication de monsieur Robert  
17 Marcil. Avant de continuer là-dessus, je voudrais  
18 revenir sur un élément de votre témoignage avant la  
19 pause. Vous avez parlé, vous avez mentionné que  
20 vous aimeriez, ou que peut-être une piste de  
21 solution serait que, dans le cadre du mandat qu'une  
22 Ville ou qu'un donneur d'ouvrage vous donne, vous  
23 soyez plus « challengé » par les ingénieurs. C'est  
24 un peu ça que vous avez dit?

25 R. Oui, effectivement.

1 Q. **[294]** Bon.

2 R. Et s'assurer qu'il y ait des vis-à-vis qui soient  
3 en mesure, qu'ils aient le temps et qu'ils aient ce  
4 qu'il faut pour qu'on puisse « challenger »  
5 ensemble davantage, pour atteindre les mêmes  
6 objectifs.

7 Q. **[295]** Mais dans la mesure où on donne un mandat à  
8 des professionnels qualifiés, pourquoi ce  
9 « challenge-là » devrait se faire? Je vais vous  
10 donner un exemple. Vous avez déjà sûrement fait  
11 affaire avec des avocats chez votre entreprise?

12 R. Hum, hum.

13 Q. **[296]** Ces cabinets d'avocats-là, professionnels,  
14 que vous avez mandatés, vous ont fait des notes  
15 d'honoraires?

16 R. Oui.

17 Q. **[297]** Vous avez eu des factures à payer?

18 R. Oui. Oui.

19 Q. **[298]** Est-ce que vous avez embauché d'autres  
20 avocats pour vérifier le travail que vos avocats  
21 avaient fait pour les « challenger », ces avocats-  
22 là?

23 R. Non. Non mais on ne parle pas... On ne parle pas de  
24 la même chose.

25 Q. **[299]** Oui?

1 R. Un donneur d'ouvrage, un donneur d'ouvrage qui  
2 définit ses besoins, qui donne un travail à un  
3 ingénieur-conseil, on doit se rapporter avec les  
4 ingénieurs, donc, chez le donneur d'ouvrage, pour  
5 être en mesure de vraiment s'assurer qu'on réponde  
6 aux besoins techniques, là. On parle de technique.  
7 Et à ce moment-là il y a toujours eu, à Montréal,  
8 des ingénieurs qui étaient là pour nous  
9 « challenger ». Il y a toujours eu des ingénieurs,  
10 puis...

11 Q. **[300]** Bon. Alors...

12 R. Si vous me demandez d'essayer d'être, d'en venir...  
13 Un, on a un rôle à jouer, je l'ai dit, nous autres  
14 c'est... Lorsqu'on en est responsable, on doit  
15 s'ajuster, mais en même temps, si on travaille avec  
16 des ingénieurs à la Ville avec qui on peut  
17 travailler main dans la main, puis davantage pour  
18 atteindre des objectifs budget-échancier, je pense  
19 que ça serait davantage prometteur. C'est dans cet  
20 esprit-là, tout simplement.

21 Q. **[301]** Bon. Alors ce que je comprends, là, plus  
22 précisément de votre témoignage, c'est lorsque vous  
23 parlez d'être « challengé », c'est sur un point de  
24 vue technique.

25 R. Absolument.

1 Q. **[302]** Mais on se comprend, là. D'un point de vue  
2 technique, là, il n'y a pas de problème.

3 R. Non mais, point de vue technique, les  
4 estimations...

5 Q. **[303]** Là où est...

6 R. ... les bordereaux de soumission, les devis, tout  
7 ce qu'on fait, on le fait ensemble. Comme ça se  
8 fait, exemple, avec le ministère des Transports,  
9 comme ça se fait avec d'autres organismes.

10 Q. **[304]** Mais, encore une fois, d'un point de vue  
11 technique, l'objet de la Commission, ce n'est pas  
12 parce que des entrepreneurs ne mettaient pas  
13 correctement le remblai, ou que des ingénieurs ne  
14 dessinaient pas leurs plans. C'est un problème  
15 monétaire, de quantum, de magouille, de masquage,  
16 de...

17 R. Je le comprends, et j'ai dit qu'à cet égard-là  
18 c'est à nous à jouer notre rôle dans la bonne voie.  
19 Mais en même temps, si vous demandez si on veut  
20 améliorer davantage les choses, c'est de travailler  
21 davantage avec les gens chez le donneur d'ouvrage  
22 pour s'assurer de cerner davantage les choses qu'on  
23 a à faire. C'est ça...

24 Q. **[305]** Alors, au niveau du problème, votre  
25 témoignage maintenant a ceci de particulier et

1 d'intéressant, c'est qu'il confirme que quand on  
2 fait affaire à de la fausse facturation et à des  
3 coûts qui ne devraient pas être défrayés par,  
4 notamment ma cliente, la Ville de Montréal, le  
5 problème émane de votre côté de la table.

6 R. Bien, en tout cas, moi j'ai témoigné pour ma part,  
7 là.

8 Q. **[306]** Je comprends. Si on revient maintenant avec  
9 monsieur Marcil et le dossier de la rue de Clichy,  
10 ce que je voulais faire, et je remercie maître  
11 Gallant de m'avoir remis les documents, là, je ne  
12 crois pas qu'ils seront cotés mais c'est de les  
13 situer dans le temps. Et la résolution du comité  
14 exécutif est du cinq (5) août deux mille neuf  
15 (2009), comme on le disait tout à l'heure, donc ça  
16 nous situe, ça, à une période bien précise où vous  
17 auriez remis de l'argent à monsieur Marcil, donc,  
18 en deux mille neuf (2009).

19 R. À l'été... À l'été deux mille neuf (2009), quelque  
20 chose comme ça, là.

21 Q. **[307]** À l'été deux mille neuf (2009). L'ouverture  
22 des soumissions s'est faite au mois de mai deux  
23 mille neuf (2009).

24 R. Pour les professionnels?

25 Q. **[308]** Pour les professionnels.

1 R. C'est ça.

2 Q. **[309]** Et donc, pour... Enfin, non pas pour les  
3 professionnels. Pour le contrat en tant que tel,  
4 là. À moins que je me trompe? Donnez-moi un  
5 instant... Oui, pour les professionnels. Vous avez  
6 raison. Pour le Groupe-Conseil Séguin. Alors on  
7 parle du mois de mai deux mille neuf (2009),  
8 processus d'adjudication d'appels d'offres, donc,  
9 préalable à tout ça. On se situe, donc, aux mois de  
10 mars, avril, mai, logiquement, là...

11 R. Mai...

12 Q. **[310]** ... pour ce qui est du processus de  
13 sélection. Quand vous remettez spécifiquement à  
14 monsieur Marcil cette somme d'argent-là... D'abord,  
15 vous savez que monsieur Marcil nie avoir reçu de  
16 l'argent de vous?

17 R. Hum, hum.

18 Q. **[311]** Quand vous nous dites avoir remis de l'argent  
19 à monsieur Marcil, comment ça se passe? Où ça se  
20 passe?

21 R. En fait...

22 Q. **[312]** À ce moment-là?

23 R. ... il y a deux éléments. Un élément qui m'est  
24 revenu, là, Madame la Présidente, c'est que même...  
25 Laurent Gravel, qui était dans l'arrondissement,

1           avait également informé un de mes associés, André  
2           Prieur, qu'effectivement il serait requis un  
3           montant pour un des membres du comité de sélection.  
4           Parce qu'il faisait partie de l'arrondissement.  
5           Donc, ça c'était un des éléments qui avaient été  
6           portés à mon attention. Et puis par la suite,  
7           monsieur Trépanier m'avait dit, « Écoute, Michel,  
8           c'est un de tes dossiers, il y a un des membres du  
9           comité de sélection », comme je l'avais témoigné,  
10          « qu'il serait requis un certain montant, ça fait  
11          qu'il dit, écoute, si tu pouvais l'apporter à  
12          monsieur Marcil, puis à ce moment-là lui il pourra  
13          s'en occuper. » Puis il dit : « Regarde, on en  
14          tiendra compte dans la suite de tes dossiers. » Ça  
15          fait que c'est ce que j'avais fait, là.

16        Q. **[313]** O.K. Et donc, vous rencontrez monsieur  
17        Marcil?

18        R. Oui, c'était lors d'une rencontre où on discutait  
19        de projets, où je lui remettais peut-être une liste  
20        aussi d'un dossier qui s'en venait, là, je ne me  
21        souviens pas précisément le...

22        Q. **[314]** À ses bureaux ou à vos bureaux?

23        R. Non, c'était probablement au lunch ou à un  
24        déjeuner, quelque chose comme.

25        Q. **[315]** O.K. Et est-ce que vous lui posez des

1 questions, qui est le membre du comité à qui ça va?

2 R. Non. Moi il m'avait dit, Bernard Trépanier a dit :

3 « Regarde, c'est un membre du comité, tu lui  
4 apportes ça, puis... » Bon, à un moment donné, des  
5 fois, tu dis, regarde, on en sait déjà pas mal, le  
6 reste va suivre son cours, puis c'est tout, là.

7 Q. **[316]** Qu'est-ce que vous saviez sur les comités de  
8 sélection et son fonctionnement, à ce moment-là?

9 Vous me dites, vous en saviez déjà pas mal?

10 R. Non, mais déjà avec ce que je faisais, là, et...

11 Q. **[317]** O.K. Vous payez et vous ne posez pas de  
12 questions?

13 R. Oui, mais en même temps, là, je faisais déjà un  
14 bout de chemin, monsieur Trépanier et monsieur  
15 Marcil le reste. Le comité de sélection, ça suit  
16 son cours, puis... Non, je n'avais pas d'autre  
17 information sur les membres.

18 Q. **[318]** Bernard Trépanier, à votre connaissance,  
19 était-il en mesure d'avoir une influence sur un  
20 comité de sélection?

21 R. Bien, en fait, quand je lui remettais la liste à  
22 lui, c'est lui qui la remettait à qui de droit,  
23 comme je l'ai expliqué à l'époque. Mais quand il la  
24 remettait à Robert Marcil ou que moi je la  
25 remettais, c'était le travail qu'on faisait de



1 remettre l'information, puis que ça puisse cheminer  
2 dans le processus.

3 Q. **[319]** Outre Robert Marcil qui est apparu plus tard  
4 dans ce stratagème-là, qui était à qui de droit?  
5 Vous dites : « Il remettait ça à qui de droit pour  
6 que ça se mette en branle »?

7 R. Avant ça, je ne sais pas à qui.

8 Q. **[320]** O.K. Donc, vous perdiez le contact avec votre  
9 argent...

10 R. Oui.

11 Q. **[321]** ... et vous n'étiez pas en mesure de suivre  
12 cet argent-là pour savoir où il aboutissait et  
13 comment?

14 R. C'était toujours dans le cadre de l'organisation  
15 électorale pour le financement politique, comme je  
16 l'ai toujours dit.

17 Q. **[322]** Il est possible que monsieur Trépanier vous  
18 ait menti?

19 R. Je ne peux pas...

20 Q. **[323]** Vous ne le savez pas?

21 R. Je ne le sais pas.

22 Q. **[324]** Monsieur Marcil, savez-vous ce qu'il est  
23 advenu de lui à l'été deux mille neuf (2009)?

24 R. Je pense qu'il s'est trouvé un emploi dans une  
25 autre firme. Pas dans une autre firme, mais dans

1           une firme privée, si je ne me m'abuse. Je ne sais  
2           pas si c'est arrivé à l'été deux mille neuf (2009)  
3           ou un peu après, là.

4           Q. **[325]** O.K. Si je vous disais qu'il s'est rendu  
5           travailler chez Groupe SM?

6           R. Ah ça, SM, oui, j'ai su qu'il était rendu là par la  
7           suite, mais vous me demandiez en deux mille neuf  
8           (2009). Je ne sais pas à quel moment, mais je sais  
9           qu'il était rendu chez SM.

10          Q. **[326]** Et Groupe SM, c'était une des entreprises ou  
11          une des firmes d'ingénierie qui était  
12          collusionnaire avec vous, ça?

13          R. Oui, effectivement.

14          Q. **[327]** Suite à son départ de la Ville de Montréal,  
15          avez-vous continué à avoir des contacts avec  
16          monsieur Marcil chez Groupe SM?

17          R. Oui, oui. On s'est vus à l'occasion dans d'autres  
18          événements, mais au début il ne travaillait pas sur  
19          des dossiers de Montréal. C'est ce que j'ai pu  
20          comprendre.

21          Q. **[328]** C'est ce qu'on vous a dit?

22          R. Oui.

23          Q. **[329]** Bien qu'il ne travaillait pas sur des  
24          dossiers de Montréal, est-ce que dans le cadre du  
25          système collusionnaire que vous aviez en place,

1 vous avez eu des discussions avec monsieur Marcil?

2 R. Non. Non.

3 Q. **[330]** Est-ce qu'on pourrait aller à la pièce  
4 29P-316, qui est la liste des rencontres au Club  
5 357c, s'il vous plaît? À la page 7 plus  
6 spécifiquement. C'est à votre... À la page 7, à la  
7 ligne ou à la date du treize (13) février deux  
8 mille huit (2008). Vous voyez, Monsieur Lalonde, où  
9 on se situe, là?

10 R. Oui, oui. Bien sûr, bien sûr.

11 Q. **[331]** D'accord? On voit « nouveau membre, monsieur  
12 Yvan Côté ». C'est un de vos associés, ça?

13 R. C'est un de mes associés, absolument.

14 Q. **[332]** Yvan Côté était à ce moment-là avec votre  
15 entreprise?

16 R. Ah, bien oui, Yvan Côté est avec nous depuis mil  
17 neuf cent quatre-vingt-neuf (1989).

18 Q. **[333]** On voit « nouveau membre, première visite »,  
19 est-ce que, et je vous pose la question, là,  
20 c'était un « membership » corporatif que vous aviez  
21 ou c'était un « membership » de monsieur Côté  
22 personnellement?

23 R. C'était un « membership » corporatif qu'on venait  
24 juste de s'inscrire, là, comme « membership » au  
25 Club 357 en deux mille huit (2008).

1 Q. **[334]** D'accord. Est-ce que vous savez pourquoi  
2 monsieur Marcil rencontre monsieur Côté à ce  
3 moment-là?

4 R. En fait, c'est monsieur Côté qui avait invité  
5 monsieur Marcil pour une rencontre de travail.  
6 Parce qu'il faut comprendre que dans les dossiers  
7 qu'on avait en cours, bien monsieur Marcil était  
8 directeur de cette division-là, et on avait à le  
9 rencontrer, et au niveau des projets techniques  
10 également. Ça fait que c'était mon associé Yvan  
11 Côté qui s'occupait des dossiers techniques. Donc,  
12 il avait rencontré monsieur Marcil avec un autre  
13 représentant, qui est caviardé, mais dans le but de  
14 parler de projets, des projets en cours, puis avoir  
15 des informations. C'était technique.

16 Q. **[335]** Puis vous ne pouvez pas me dire pour quel  
17 dossier spécifiquement et dans quel contexte  
18 spécifiquement?

19 R. C'était pour un dossier technique.

20 Q. **[336]** Monsieur Côté connaissait les activités de  
21 développement auxquelles vous avez fait référence  
22 dans le cadre de votre témoignage?

23 R. Il les connaissait, mais disons, comme je l'ai  
24 expliqué hier, de façon limitée. Il était au  
25 courant de certaines choses.

1 Q. **[337]** Bon. Le fait que vous corrompiez un élu  
2 municipal, est-ce que monsieur Côté était au  
3 courant de ça?

4 R. Un élu municipal!

5 Q. **[338]** Oui. Monsieur Zampino, membre du comité  
6 exécutif à la Ville de Montréal, était un élu.

7 R. D'accord. Moi, c'est de l'argent que je remettais à  
8 monsieur Bernard Trépanier.

9 Q. **[339]** Vous n'avez jamais remis d'argent à monsieur  
10 Zampino?

11 R. Non.

12 Q. **[340]** Monsieur Zampino n'a jamais été là lorsque de  
13 l'argent a été remis à monsieur Trépanier?

14 R. Non. À ma connaissance, j'ai toujours remis  
15 l'argent directement à monsieur Trépanier.

16 Q. **[341]** D'accord. Est-ce que monsieur Côté savait que  
17 l'entreprise s'adonnait à être complice de fausses  
18 facturations ou de surfacturations quant à des  
19 extra et des quantités à des bordereaux?

20 R. Disons qu'il le savait, mais de façon très... très  
21 discrète. On faisait notre travail et puis, lui, il  
22 s'occupait de la conception parce que monsieur Côté  
23 s'occupait plus de la conception proprement dite  
24 des projets.

25 Q. **[342]** C'est assez vague et ambigu ce que vous nous

1 dites là « avoir une connaissance discrète » là. On  
2 peut être assis ou on peut être debout, mais il est  
3 rare qu'on peut être entre les deux là.

4 R. Non, je comprends, sauf que la partie exécution de  
5 chantier, c'était un autre des associés qui s'en  
6 occupait et monsieur Côté s'occupait plus de la  
7 partie conception des projets. C'est pour ça qu'il  
8 était moins au fait de la partie surveillance de  
9 chantier et donc le travail qu'on faisait avec les  
10 entrepreneurs.

11 Q. **[343]** Alors, qui sont les... qui sont les associés  
12 et les employés de Groupe Séguin ou de Génius qui  
13 étaient en contact avec les entrepreneurs, de vos  
14 associés? Vous me dites que monsieur Côté n'était  
15 pas directement en contact sur le terrain.

16 R. C'est ça.

17 Q. **[344]** C'est ça?

18 R. Exact.

19 Q. **[345]** Monsieur Prieur?

20 R. Monsieur Prieur, c'était un de mes associés qui  
21 était comme directeur du département qui touchait  
22 de la surveillance des travaux.

23 Q. **[346]** Lui, il était au courant.

24 R. Oui.

25 Q. **[347]** Il était... il n'y avait pas de discrétion

1 dans sa connaissance.

2 R. Non.

3 Q. **[348]** Qui d'autre était au courant?

4 R. Mes autres associés étaient... étaient plus au  
5 courant de ce que je faisais, mais pas de ces  
6 détails-là là au niveau des entrepreneurs.

7 Q. **[349]** Quelles autres activités auxquelles vous  
8 faites référence dans le moment?

9 R. Au fait que, exemple, quand on faisait des  
10 contributions politiques, à un certain moment, je  
11 les sollicitais pour participer et je les  
12 compensais, donc évidemment il savait que c'était à  
13 l'instar de travail qu'on faisait et de complicité  
14 avec les entrepreneurs.

15 Q. **[350]** O.K. Mais, le travail de complicité avec les  
16 entrepreneurs, est-ce que je dois comprendre que  
17 seul monsieur Prieur et vous étiez au courant?

18 R. De façon générale, oui.

19 Q. **[351]** Je ne vous demande pas de façon générale,  
20 vous êtes sous serment.

21 R. Oui. Oui.

22 Q. **[352]** Je vous demande de façon spécifique qui le  
23 savait?

24 R. C'était monsieur Prieur, moi-même puis il y avait  
25 aussi mon autre associé au niveau des finances là.

1 Q. **[353]** Il avait un nom cet autre associé-là. Vous  
2 faites preuve de réticence.

3 R. Serge Desmarais.

4 Q. **[354]** Bon. Merci. Alors, monsieur Desmarais,  
5 monsieur Prieur. Qui d'autre? S'il le faut, je vais  
6 vous les arracher un par un.

7 R. Non, non, non, mais on est six associés.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je pense que... je m'excuse, Maître St-Jean.

10 R. Je l'ai expliqué hier.

11 Q. **[355]** Mais, je pense qu'il répond tout le temps aux  
12 questions, il suffit de lui poser la question.

13 Me MARTIN ST-JEAN :

14 Écoutez, je ne devrais pas avoir à poser deux à  
15 trois questions quand je lui demande « qui » et  
16 qu'il me dit « vaguement une personne », c'est une  
17 forme de réticence à répondre ça, Madame la  
18 Commissaire et je ne veux pas avoir à faire...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 À moins que je me trompe... à moins que je me  
21 trompe, Maître, à chaque fois que vous lui avez  
22 demandé le nom d'une personne, il vous répond.  
23 Peut-être que je me trompe.

24 Me MARTIN ST-JEAN :

25 Oui, mais... Enfin.



1 R. Maître St-Jean, deux autres de mes associés étaient  
2 plus dans les départements structure du bâtiment...

3 Q. **[356]** Oui.

4 R. ... donc ils étaient moins au fait de cette façon  
5 de faire-là. Ils participaient aux activités de  
6 financement.

7 Q. **[357]** Oui.

8 R. Et à ce moment-là, je les.. Ils participaient, ils  
9 prenaient des billets et je les compensais. Ça fait  
10 que sur ce volet-là, ils étaient au fait, puis ils  
11 savaient qu'effectivement l'argent provenait  
12 d'opérations avec les entrepreneurs, mais ils ne  
13 savaient pas les détails, puis ils ne savaient pas  
14 les entrepreneurs.

15 Q. **[358]** D'accord.

16 R. C'est dans ce sens-là pourquoi je disais que  
17 c'était général.

18 Q. **[359]** O.K. Si on revient à la pièce qui est devant  
19 vous pour la rencontre avec monsieur Côté, vous  
20 n'êtes pas en mesure donc de me dire de façon  
21 spécifique quel était l'objet de cette rencontre.  
22 Juste en termes de date là, ce n'est pas un projet  
23 qui revient.

24 R. Non, c'est un dossier... ce sont des dossiers  
25 techniques là. Écoutez, on avait beaucoup de

1 dossiers techniques, autant à Pointe-aux-Trembles  
2 que dans... qu'avec le central. Puis évidemment,  
3 bien, il faut rencontrer le directeur à l'occasion.  
4 Et probablement qu'il était accompagné d'un  
5 autre... un autre ingénieur pour discuter d'un  
6 projet. Yvan, Yvan Côté, son rôle, c'était de  
7 s'occuper des projets particulièrement la  
8 conception, donc il fallait qu'il les fasse  
9 avancer, les rencontrent. Puis s'il y avait des  
10 problèmes à gérer, informer le directeur ou le  
11 responsable du projet pour faire avancer le  
12 dossier, c'est normal.

13 Q. **[360]** Est-ce que... D'accord. Merci. Est-ce que  
14 monsieur Marcil a sollicité un emploi auprès de  
15 votre firme à peu près à ce moment-là?

16 R. Je vous dirais que, moi, j'ai déjà parlé à monsieur  
17 Robert Marcil.

18 Q. **[361]** Il y a eu des discussions.

19 R. Oui, oui, oui, oui. C'est qu'à un moment donné  
20 quand j'ai su que Robert Marcil s'en allait après,  
21 j'ai dit : « Écoute... » parce que Robert Marcil,  
22 c'est un bon ingénieur. J'ai dit : « Robert,  
23 écoute, si jamais tu te cherches un emploi, la  
24 porte est ouverte chez nous ».

25 Q. **[362]** O.K.

1 R. Ça fait qu'il m'avait dit qu'il regardait dans des  
2 grandes entreprises pour un emploi. Ça fait que ça  
3 s'est arrêté là.

4 Q. **[363]** À quel moment environ, vous avez eu ces  
5 conversations-là?

6 R. Ah! Après qu'il ait... après qu'il ait quitté.

7 Q. **[364]** Après qu'il ait quitté.

8 R. Oui, c'est ça.

9 Q. **[365]** Alors, si on situe un départ vers juillet  
10 deux mille neuf (2009) là.

11 R. Dans ces environs-là, à l'été, je pense que c'est à  
12 l'été, quelque chose comme.

13 Q. **[366]** Monsieur Robert Abdallah, monsieur Zambito  
14 avait témoigné...

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Si vous me permettez avant qu'on...

17 Me MARTIN ST-JEAN :

18 Pardon.

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Dans le projet de la rue Clichy, Maître St-Jean,  
21 est-ce que vous les connaissez, vous, le nom des  
22 gens qui faisaient partie du comité de sélection?

23 Me MARTIN ST-JEAN :

24 Pas au moment où je vous parle.

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Est-ce que c'est possible de nous obtenir  
3 l'information?

4 Me MARTIN ST-JEAN :

5 Très certainement, oui.

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. **[367]** Est-ce que vous avez parfois eu l'impression  
8 que le deux mille dollars (2 000 \$) était peut-être  
9 pour monsieur Marcil lui-même quand vous lui avez  
10 donné?

11 R. Non. Non, parce que...

12 Q. **[368]** C'était vraiment pour un membre du comité de  
13 sélection.

14 R. Oui.

15 Q. **[369]** Est-ce que vous savez si monsieur Marcil  
16 faisait partie du comité de sélection?

17 R. Je ne le sais pas.

18 Q. **[370]** Non. Vous ne le savez pas.

19 Me MARTIN ST-JEAN :

20 Q. **[371]** Les sommes que... Il me semble que vous ne  
21 faisiez pas, puis on discute, que vous ne faisiez  
22 pas un suivi très serré, en termes de retour sur  
23 l'investissement des sommes que vous remettiez à  
24 monsieur Trépanier, que vous remettiez pour les  
25 comités de sélection. Est-ce que je me trompe?

1 R. On ne faisait pas de suivi serré là-dessus. Le seul  
2 suivi qu'on faisait, c'est lorsqu'on avait un  
3 engagement financier...

4 Q. **[372]** On vous...

5 R. ... puis que je le faisais en plusieurs versements,  
6 c'était le suivi que je faisais. M'assurer de  
7 livrer le montant total. Ça c'est le suivi qu'on  
8 faisait.

9 Q. **[373]** Donc, puis si on prend le... on prend ça sous  
10 un autre angle, on vous faisait une demande  
11 d'argent, et si je comprends bien, parce qu'on en  
12 faisait à tout le monde, vous ne vouliez pas être  
13 celui qui était pour être, si on fait un parallèle  
14 avec le jeu de la chaise musicale, là, vous ne  
15 vouliez pas être celui qui se retrouvait sans  
16 chaise, essentiellement.

17 R. C'est ça.

18 Q. **[374]** Et, essentiellement, vous ne faisiez pas  
19 vraiment beaucoup de suivi non plus, parce que ça  
20 ne vous coûtait rien de financer toutes ces  
21 activités-là.

22 R. Bien, ça ne coûtait rien... Ça coûtait... Ça  
23 coûtait de l'argent.

24 Q. **[375]** Ça coûtait de l'argent?

25 R. Bien, je veux dire, quand on donne, c'est parce

1 qu'on donne de l'argent. Ça veut dire que ça coûte  
2 de l'argent.

3 Q. [376] Oui...

4 R. Dans ce sens-là.

5 Q. [377] Oui oui, je comprends, mais corrigez-moi si  
6 je me trompe, là, mais chaque dollar que vous avez  
7 donné de façon illégale, c'est quatre dollars (4 \$)  
8 de deniers publics que vous avez soutirés, en bout  
9 de ligne. Parce que vous nous avez dit qu'il y  
10 avait vingt-cinq pour cent (25 %) d'extra qui  
11 vous...

12 R. Oui.

13 Q. [378] ... des extra que vous accordiez, qui vous  
14 revenait.

15 R. Puis qu'on se servait pour les contributions  
16 politiques.

17 Q. [379] Exactement.

18 R. C'est ça.

19 Q. [380] Alors ça ne vous coûtait rien, ça, ce  
20 financement-là. Le financement politique dont on  
21 parle depuis le début, là, auquel vous avez  
22 participé, c'est les contribuables montréalais qui  
23 l'ont financé.

24 R. C'est à même les projets qu'on a réalisés,  
25 effectivement.

1 Q. **[381]** O.K. Je vous remercie, je n'ai pas d'autres  
2 questions.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Maître St-Jean...

5 Me MARTIN ST-JEAN :

6 J'ai peut-être d'autres questions.

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Q. **[382]** Écoutez. Sur un sujet tout à fait différent,  
9 je vais revenir sur le financement des partis  
10 politiques. Vous avez dit dans votre témoignage que  
11 parfois c'est vous qui offrait de l'argent. Parfois  
12 on vous en sollicitait. Est-ce que vous diriez  
13 qu'on vous a plus souvent sollicité que vous, vous  
14 n'avez offert de l'argent par vous-même?

15 R. Je vous dirais que neuf fois sur dix (10) j'ai été  
16 sollicité. Mais vous comprenez que quand on est  
17 dans un processus de partenariat, il y a une  
18 relation d'affaires qui s'est établie, pas  
19 nécessairement d'amitié, mais je veux dire  
20 d'affaires, quand même assez proche, puis qu'on  
21 arrive aux élections, puis à un moment donné, bon,  
22 les élections s'en viennent... C'est comme une  
23 discussion conviviale qui se fait, là. Tu sais,  
24 « Je ne te donnerai pas tant », tu sais, tu dis...  
25 Tu espères que ça soit le moins possible. Ça fait

1           qu'à un moment donné, « Regarde, on pense que  
2           tant », ça fait que... Mais je le donnais. Mais en  
3           réalité, de façon générale, j'ai toujours été  
4           sollicité, là.

5           Q. **[383]** O.K. Ça fait que vous...

6           R. C'est assez rare qu'on prenait...

7           Q. **[384]** Donc, de façon générale, plus souvent  
8           sollicité que vous-même vous ne vous êtes offert à  
9           donner de l'argent sans qu'on vous le demande.

10          R. Exact. Mais, comme j'ai déjà expliqué, si j'allais,  
11          tentativement, dans une nouvelle municipalité où je  
12          voulais, mettons, m'introduire, c'est sûr que là je  
13          rencontrais les gens, puis là, bien, les gens  
14          disaient, « Bien O.K., oui, mais si tu veux, il  
15          faudrait que tu contribues. » Tu sais? Ça fait qu'à  
16          un moment donné, en bout de ligne, de façon  
17          générale, on était toujours sollicité.

18          Q. **[385]** O.K. Est-ce que vous diriez qu'au niveau  
19          provincial c'était peut-être encore plus souvent  
20          sollicité, ou moins souvent sollicité, si on  
21          compare ça au niveau municipal? Est-ce qu'il y  
22          avait des comportements...

23          R. Non. Au niveau provincial, non.

24          Q. **[386]** ... différents ou c'est pareil aux deux  
25          places?



1 R. On était sollicité.

2 Q. **[387]** Donc, autant au provincial qu'un municipal,  
3 vous êtes plus souvent sollicité que vous n'avez  
4 offert de l'argent. Est-ce que vous avez vu un  
5 certain changement de comportement? Vous avez dit  
6 que depuis deux mille...

7 MADAME LA GREFFIÈRE :

8 Juste un instant il faut qu'il réponde. Qu'on  
9 entende les...

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Ah, bien, je pense... O.K.

12 Q. **[388]** Pourriez-vous... Oui.

13 MADAME LA GREFFIÈRE :

14 Oui.

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[389]** Pourriez-vous répondre? Parce que je pense  
17 qu'il avait répondu, mais...

18 MADAME LA GREFFIÈRE :

19 Non. Ce n'était pas enregistré.

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 O.K.

22 R. Ce n'était pas enregistré?

23 Q. **[390]** Bon.

24 R. Excusez. C'est-à-dire? Rappelez-moi votre question?

25 Q. **[391]** J'ai dit, est-ce que, donc, vous dites

1 qu'autant au niveau provincial qu'au municipal,  
2 vous étiez pas mal plus souvent sollicité que vous  
3 offrait, et il n'y a pas, je dirais, là, il n'y a  
4 pas de différence entre les deux, là.

5 R. Non. Parce qu'un événement dans un comté, on  
6 recevait soit un appel, comme je vous ai expliqué,  
7 ou je recevais une lettre. C'est parce qu'on était  
8 sollicité. Puis à un moment donné quelqu'un  
9 m'appelait pour dire, « Écoute, vas-tu prendre  
10 trois, quatre billets? » Mais quand je recevais la  
11 lettre, je me suis... Tu sais... Des fois on avait  
12 tendance à dire, regarde, si personne ne nous  
13 appelle on va pouvoir passer à d'autre chose. Ça  
14 fait que, de façon générale, on était sollicité.

15 Q. **[392]** O.K. Vous avez dit depuis deux mille neuf  
16 (2009), ou depuis Marteau, il y a eu un peu un  
17 changement de comportement, où c'est plus prudent,  
18 il y a moins de collusion, moins d'accommodements.  
19 Est-ce qu'au niveau du financement des partis  
20 politiques, au niveau de la sollicitation, est-ce  
21 que depuis deux mille neuf (2009) vous sentez qu'on  
22 vous sollicite un peu moins qu'on ne vous  
23 sollicitait auparavant?

24 R. Beaucoup moins.

25 Q. **[393]** Parce qu'il y a quand même eu deux élections

1 en...

2 R. Oui oui.

3 Q. **[394]** Deux élections... Deux élections entre-temps,  
4 là. Beaucoup moins qu'avant?

5 R. Deux élections depuis deux mille neuf (2009)?

6 Q. **[395]** Il y a eu l'élection, récemment, la dernière,  
7 là. Est-ce que vous avez été moins sollicité  
8 qu'auparavant?

9 R. Beaucoup moins sollicité.

10 Q. **[396]** Beaucoup moins sollicité?

11 R. Bien, quand je dis beaucoup moins, c'est qu'on a  
12 reçu quand même, dans certains cas, des lettres  
13 habituelles, mais pas d'appels puis de  
14 sollicitation plus intensive.

15 Q. **[397]** Plus intensive. Vous savez possiblement qu'il  
16 y a eu un changement à la loi électorale, que  
17 maintenant les contributions politiques sont  
18 passées de trois mille (3 000 \$) à cent dollars  
19 (100 \$) au niveau provincial, au niveau municipal  
20 ça n'a rien changé. Est-ce que, quoi que récent,  
21 est-ce que vous pouvez dire si, de votre point de  
22 vue, ça risque peut-être d'amener encore moins de  
23 sollicitation, ou bien plus de sollicitation, et en  
24 sachant qu'on va aller chercher d'autres personnes  
25 autour de nous pour faire des contributions?

1           Comment vous... Avec votre expérience en  
2           financement des partis politiques...

3           R. Je... Je... Je...

4           Q. **[398]** ... comment vous voyez ça?

5           R. Mon expérience... Je ne peux pas vous répondre,  
6           dans le sens que mettons qu'avec tout ce qu'on a  
7           vécu ces derniers temps et tout ce que je vis  
8           actuellement, c'est sûr que je ne serai pas un très  
9           grand contributeur pour les prochaines élections,  
10          là, dans le contexte, mais moi je pense qu'il va  
11           falloir que ça soit regardé d'une façon différente,  
12          là. Pas juste une question de trois mille  
13          (3 000 \$), cent (100 \$) ou mille dollars (1 000 \$),  
14          il faudrait que ce soit une approche complètement  
15          différente si on veut changer les choses. Ce n'est  
16          pas une question de montant, c'est une question de  
17          façon de faire, de façon d'organiser et de  
18          permettre aux municipalités ou aux organisations de  
19          faire de la politique.

20          Q. **[399]** Mais vous croyez que bon, depuis deux mille  
21          neuf (2009), vous confirmez qu'il y a eu moins de  
22          sollicitation?

23          R. Oui.

24          Q. **[400]** Est-ce que vous pouvez dire aussi que depuis  
25          deux mille neuf (2009), il y a eu également moins

1 d'offres de contribuer de la part des firmes ou des  
2 gens que vous connaissez qui le faisaient? Est-ce  
3 que vous sentez qu'il y a une petite retenue  
4 également d'offrir?

5 R. Je ne peux pas parler des autres, mais moi je pense  
6 que mes dernières contributions de l'entreprise ont  
7 été faites au début deux mille dix (2010), puis on  
8 n'en a pas refait depuis ce temps-là.

9 Q. **[401]** Et en deux mille neuf (2009), vous avez fait  
10 moins d'offres d'aider des gens, vous-même  
11 directement?

12 R. Absolument.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[402]** Est-ce que vous attribuez le fait qu'on vous  
15 ait moins sollicité aux élections ou à la venue de  
16 l'Escouade Marteau?

17 R. Peut-être les deux, là, je ne peux pas en tirer de  
18 conclusions précises.

19 Q. **[403]** Parce que vous, vous avez dit : « C'était les  
20 enquêtes qui étaient en cours qui ont fait que nous  
21 n'étions plus... »

22 R. C'est ça.

23 Q. **[404]** « ... que nous ne voulions plus nous engager  
24 sur cette voie et qui a fait qu'il y a une baisse  
25 substantielle de montants d'octrois de contrats. »

1 Mais est-ce que de l'autre côté, vous avez noté que  
2 vous étiez... Est-ce que vous pouvez mettre une  
3 date ou une époque, ou une période, au moment où  
4 vous avez commencé à être beaucoup moins sollicité?

5 R. C'est à peu près fin deux mille neuf (2009), début  
6 deux mille dix (2010). En tout cas, moi je regarde  
7 nos dernières contributions, c'est au début de  
8 l'année deux mille dix (2010), puis après ça on a  
9 senti que ça s'est estompé. Un, nous on devenait  
10 mal à l'aise. Puis deuxièmement, je pense que  
11 toutes les organisations aussi l'étaient également.

12 Q. **[405]** O.K.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[406]** Est-ce que vous pouvez dire que, autant au  
15 niveau municipal qu'au niveau provincial, c'était  
16 une pratique utilisée de manière relativement  
17 uniforme par l'ensemble des partis? Autant au  
18 niveau municipal qu'au niveau provincial, c'est-à-  
19 dire, il n'y a pas de... un parti n'était pas plus  
20 axé là-dessus qu'un autre, selon...

21 R. C'était général. C'était général.

22 Me MARTIN ST-JEAN :

23 Q. **[407]** J'ai quelques questions. J'ai mentionné le  
24 nom de monsieur Abdallah.

25 R. Oui.

1 Q. **[408]** Et j'aimerais savoir si vous avez été témoin  
2 d'une remise d'argent à monsieur Abdallah?

3 R. Non.

4 Q. **[409]** Est-ce que quiconque vous a dit que des  
5 sommes d'argent avaient été remises à monsieur  
6 Abdallah?

7 R. Non.

8 Q. **[410]** Donc, si je comprends votre témoignage, là,  
9 si on parle de fonctionnaires de la Ville qui  
10 auraient été corrompus, il y en aurait eu, selon ce  
11 que je comprends de votre témoignage, trois?  
12 Monsieur Gravel, Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-  
13 Trembles; monsieur Lachapelle, Ahuntsic-  
14 Cartierville; et vous auriez remis de l'argent à  
15 monsieur Marcil?

16 R. C'est ça.

17 Q. **[411]** Comptant. Donc, outre ces trois-là, est-ce  
18 qu'il y a d'autres fonctionnaires de la Ville de  
19 Montréal à qui vous avez remis de l'argent?

20 R. Pas à ma connaissance. Non.

21 Q. **[412]** Vous?

22 R. Non. Pas à ma... Moi c'est non, mais pas à ma  
23 connaissance pour le reste.

24 Q. **[413]** Et aucun de vos collègues ou associés ne vous  
25 a fait mention de remise ou de corruption d'autres

1 fonctionnaires de la Ville de Montréal?

2 R. Pas à ma connaissance.

3 Q. **[414]** Merci.

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 À quel moment pensez-vous pouvoir nous avoir la  
6 réponse pour la composition du comité de sélection?  
7 Cet après-midi?

8 Me MARTIN ST-JEAN :

9 Bien, je vais me rendre à mon ordinateur, je vais  
10 envoyer la requête et... dans les meilleurs délais.

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Excellent. Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Maître Gallant?

15 Me DENIS GALLANT :

16 J'aurais une question en lien, là, avec les  
17 nombreux contre-interrogatoires, et ensuite de ça  
18 je vais laisser la place à mon collègue maître  
19 Tremblay pour une requête pour le statut de  
20 participant ou d'intervenant.

21 Et ensuite de ça, je regarde l'heure, parce  
22 que vous savez, vous avez rendu une ordonnance  
23 prévoyant une ordonnance de non-publication  
24 temporaire pour la suite du témoignage.

25



1 LA PRÉSIDENTE :

2 Préventive.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Ça prend quinze (15) minutes généralement, donc je  
5 pense qu'on devrait suspendre une fois qu'on aura  
6 tous terminé, avant de tomber à la poursuite du  
7 témoignage en non-publication à quatorze heures  
8 (14 h).

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Et j'aurais une seule question.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 O.K. Alors, ce qui veut donc dire que, à toutes  
15 fins pratiques, après la question de maître  
16 Gallant, Monsieur Lalonde, vous pourrez quitter.  
17 Pour revenir...

18

19 RÉINTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

20 Q. **[415]** Une seule question, je vous ai évoqué à  
21 quelques endroits lors de mon interrogatoire le  
22 départ officiel de monsieur Bernard Trépanier, et  
23 je vous l'ai situé spécifiquement à la mi-juin deux  
24 mille six (2006).

25 R. Hum hum.

1 Q. **[416]** Parfait. Vous avez évoqué dans votre  
2 témoignage avoir participé à de nombreux cocktails  
3 de financement, tant au niveau des arrondissements,  
4 et certains au central, donc au Rizz, jusqu'en deux  
5 mille neuf (2009)?

6 R. À peu près, oui.

7 Q. **[417]** Après juin deux mille six (2006), avez-vous  
8 côtoyé, croisé ou vu monsieur Bernard Trépanier  
9 dans des activités officielles d'Union Montréal?

10 R. Absolument. Il était présent comme à l'habitude.

11 Q. **[418]** Avez-vous, lorsque vous avez été dans ces  
12 événements-là, lorsque vous avez vu, quand vous  
13 dites « comme à l'habitude » monsieur Bernard  
14 Trépanier, avez-vous vu à ces mêmes événements-là  
15 le maire Gérald Tremblay?

16 R. C'est arrivé à l'occasion qu'il était présent,  
17 effectivement.

18 Q. **[419]** Le président du comité exécutif jusqu'en deux  
19 mille huit (2008)?

20 R. Également lui aussi.

21 Q. **[420]** C'est monsieur Zampino?

22 R. Pas dans tous les événements, mais il était  
23 présent.

24 Q. **[421]** Parfait. Je n'ai pas d'autres questions.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [422] Merci. Alors, vous pouvez quitter, Monsieur  
3 Lalonde, pour revenir à deux heures cet après-midi.

4 R. Merci.

5 Q. [423] Merci.

6 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

7

8 DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Donc, bonjour, Madame la Présidente.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui. Bonjour, Maître Tremblay.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Bonjour, Monsieur le Commissaire. Donc, brièvement,  
15 on a une requête présentable à l'heure où on se  
16 parle émanant de Constructions Frank Catania et  
17 Associés qui désire obtenir un statut. Quant à la  
18 nature du statut, je vais laisser leur avocate,  
19 Nadia Thibault, vous entretenir très brièvement. Je  
20 crois qu'elle a des amendements à vous soumettre et  
21 après ça je pourrai vous exprimer la position des  
22 procureurs quant à cette demande. Merci.

23 Me NADIA THIBAUT :

24 Alors, bonjour, Madame, Monsieur. Ah! Il faut que  
25 j'aille... Alors, Madame, Monsieur les

1 Commissaires. Nadia Thibault représentante de  
2 Constructions Frank Catania. Alors, on sollicite  
3 aujourd'hui, en fait, on sollicitait aujourd'hui un  
4 statut d'intervenant pour le reste des travaux de  
5 la Commission. Maintenant, suite à des discussions  
6 qui sont intervenues avec les procureurs de la  
7 Commission, j'aimerais apporter un amendement afin  
8 de se faire octroyer un statut de participant dans  
9 les limites qui ont été convenues avec les  
10 procureurs, et j'ai avec moi des conclusions qui  
11 sont amendées que j'aimerais déposer.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Avez-vous autre chose à ajouter?

14 Me NADIA THIBAUT :

15 De la requête, les allégations sont là, si vous  
16 avez des questions, je peux... je peux aborder plus  
17 amplement là, mais...

18

---

19 DÉCISION

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors, voici.

22 Considérant la décision rendue par les  
23 Commissaires le sept (7) juin deux mille douze  
24 (2012) sur le statut des parties;

25 Considérant la requête amendée présentée

1 par Constructions F. Catania;

2 Considérant que la compagnie F. Catania a  
3 un intérêt direct et qu'elle est susceptible d'être  
4 visée par notre rapport;

5 Alors, pour ces motifs, les Commissaires  
6 accueillent et accordent la requête selon ses  
7 conclusions et accordent le statut de participant à  
8 la requérante Constructions Frank Catania et  
9 Associés; limitent cette participation à tout ce  
10 qui concerne directement la requérante; limitent le  
11 droit d'accès aux résumés de témoignages anticipés  
12 et aux documents, compte tenu des paramètres de la  
13 participation octroyée et permettent aux procureurs  
14 de la Commission de limiter les détails de  
15 l'information contenue dans les résumés de  
16 témoignages anticipés ou encore dans les documents,  
17 afin d'assurer le bon déroulement de l'enquête.

18 Me NADIA THIBAUT :

19 Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Voilà!

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je vous remets l'original des conclusions. O.K.

1           Merci.

2           Me SIMON TREMBLAY :

3           Merci. Donc, comme le suggère maître Gallant, à ce  
4           moment-ci, compte tenu qu'on passe en non-  
5           publication, ce serait souhaitable peut-être de  
6           revenir à deux heures (14 h) en non-publication.

7           LA PRÉSIDENTE :

8           Parfait.

9           Me DENIS GALLANT :

10          Juste avant.

11          LA PRÉSIDENTE :

12          Oui.

13          Me DENIS GALLANT :

14          On m'informe, madame Blanchette m'informe, en tout  
15          cas, moi, je pensait que j'avais coté effectivement  
16          la pièce 33P-374 qui est l'onglet 10 du cahier du  
17          vingt et un (21) janvier. Donc, pour éviter là  
18          toute mésentente, ça, c'est la feuille de temps de  
19          Michel Lalonde se terminant le vingt-cinq (25)  
20          juillet deux mille neuf (2009). Alors, pour  
21          vraiment que ce soit clair là, il y avait comme un  
22          petit malentendu, ça va être 33P-374. Ça va?

23          LA PRÉSIDENTE :

24          Oui, ça va. Parfait.

25

1 33P-374 : Feuille de temps du 25 juillet 2009

2

3 Me DENIS GALLANT :

4 Merci. Bon appétit.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci.

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8

9 (VOIR CAHIER EN NON-PUBLICATION)

10

11

12

13

14

15

16

1           SERMENT D'OFFICE

2

3           Nous, soussignées, **ROSA FANIZZI**, et **ODETTE GAGNON**,  
4           sténographes officielles, dûment assermentées,  
5           certifions sous notre serment d'office que les  
6           pages qui précèdent sont et contiennent la  
7           transcription fidèle et exacte des notes  
8           recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,  
9           le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la  
10          qualité dudit enregistrement, le tout, conformément  
11          à la Loi.

12          Et nous avons signé,

13

14

15

16

---

17          **ROSA FANIZZI**

18

19

20

21

22

23

---

24          **ODETTE GAGNON**

25